

Concours : CAPES EXTERNE

Section : Documentation

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Didier VIN-DATICHE, IGEN

Président du jury

L'année 2017 était celle de la quatrième session du CAPES (CAFEP) externe de Documentation depuis la publication en 2013 du référentiel de compétences des personnels enseignants et non-enseignants. Elle a été marquée par l'augmentation du nombre de candidats inscrits (1971 contre 1841 en 2016) et présents (873 contre 833 en 2016) malgré la légère décreue du nombre de postes mis au concours (247 contre 281 en 2016).

Lors de cette session, la totalité des postes a été pourvue et pour le CAPES et pour le CAFEP. Les barres d'admissibilité et d'admission sont légèrement plus élevées que l'année antérieure. Ces données globales conduisent le jury à penser que ce CAPES suscite l'intérêt des étudiants qui se sont préparés à ce concours et que les recrutements demeurent d'une qualité satisfaisante.

Dans un contexte maintenu de renforcement de la professionnalisation des concours, les membres du jury se sont assurés, par un questionnement approprié, que les futurs lauréats, acteurs du système éducatifs, avaient une compréhension claire des enjeux et problématiques liées à l'exercice de leur futur métier.

Le CAPES de documentation est, en effet, un concours dont la réussite ne peut être acquise que si les candidats manifestent à la fois une bonne maîtrise des savoirs académiques (relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication) et une capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (c'est-à-dire celui des établissements scolaires entrés dans l'ère du numérique).

Plus que jamais, le concours de recrutement est un temps fort de l'année scolaire : il permet de s'assurer que les valeurs dont se réclament les acteurs ne constituent pas seulement le fondement de leur identité mais sont également un élément constitutif de leur compétence professionnelle.

Rappelons que les épreuves se sont déroulées pour la troisième année consécutive à l'atelier Canopé de Reims (pour la première épreuve orale de mise en situation) et dans le lycée Hugues Libergier voisin (pour la deuxième épreuve orale d'entretien sur dossier).

Le directoire du concours adresse ses remerciements à madame la rectrice de l'académie de Reims et à tous les collaborateurs académiques associés, de près ou de loin, à cette opération de recrutement, ainsi qu'aux représentants du réseau Canopé par l'intermédiaire de la directrice territoriale et de la directrice du site de Reims. Ce succès résulte également des contacts permanents établis tout au long de l'année scolaire avec « les formateurs représentatifs » des ESPE en documentation.

Notons enfin que le texte de ce rapport de jury a été profondément remanié cette année de manière à mieux répondre aux attentes des lecteurs, futurs candidats à ce concours le plus souvent. Le jury en recommande donc particulièrement la lecture aux candidats malheureux qui trouveront des réponses précises à leurs questions et qui réussiront, sans aucun doute, les épreuves l'année prochaine.

Didier Vin-DATICHE, IGEN
Président du CAPES (CAFEP) externe de Documentation

Les principales données statistiques du concours 2017

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	1736 (1627 en 2016) (1577 en 2015)	235 (214 en 2016) (182 en 2015)
Nombre des candidats présents et non éliminés	778 (752 en 2016) (773 en 2015)	95 (81 en 2016) (67 en 2015)
Nombre de postes	217 (253 en 2016) (235 en 2015)	30 (28 en 2016) (33 en 2015)
Nombre des admissibles non éliminés	449 (455 en 2016) (482 en 2015)	45 (36 en 2016) (36 en 2015)
Note sur 20 du dernier admissible	6,50 (6,00 en 2016) (6,50 en 2015)	6,00 (5,50 en 2016) (5,50 en 2015)
Rapport admissibles/postes	1,79 (2,05 en 2016)	1,28 (1,09 en 2016)
Nombre des admis	217 (253 en 2016) (235 en 2015)	30 (21 en 2016) (17 en 2015)
Note sur 20 du dernier admis	9,00 (8,91 en 2016) (9,03 en 2015)	7,81 (7,08 en 2016) (7,00 en 2015)

INTRODUCTION

Ce concours conduit à l'entrée dans un métier. Il est donc indispensable que le candidat ait déjà une première vision de la réalité du terrain d'exercice par des temps d'observation en établissement scolaire et démontre des connaissances actualisées, prenant notamment en compte les questions d'information, de communication, de documentation et d'éducation.

Même une très bonne culture générale et une solide formation initiale ne peuvent pas se substituer aux spécificités de ce concours qui inclut la connaissance de l'environnement professionnel. Le candidat doit absolument connaître les textes de référence comme le Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 ainsi que la nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017 et de façon plus générale les principaux textes donnant à voir la politique éducative actuelle de la France. La maîtrise des savoirs académiques relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication (SIC) constitue également un élément crucial dans la réussite des épreuves.

Passer ces épreuves sans préparation est contre-productif. La lecture du rapport de jury doit être considérée comme un pré-requis, absolument nécessaire avant de se former puis de s'entraîner aux épreuves et de développer les connaissances et compétences attendues. Il est la première des conditions de la réussite aux épreuves en permettant de saisir le cadre de l'épreuve, les attendus et les exigences.

PARTIE 1 : LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES DEUX ÉPREUVES

Chaque épreuve doit conduire à rédiger des écrits structurés respectant les éléments formels et réflexifs énoncés dans les chapitres suivants.

- L'écrit doit témoigner de la maîtrise de la langue par le candidat :
 - Sur l'orthographe : le candidat doit absolument veiller à se relire car un nombre trop important d'erreurs n'est pas acceptable à ce niveau de recrutement et dans ce cas les copies peuvent être lourdement pénalisées. Le jury rappelle que ces éléments font partie de l'évaluation.
 - Sur la syntaxe : tout doit être rédigé et chaque phrase doit être correctement structurée. Il est recommandé notamment d'utiliser des connecteurs logiques pour fluidifier son propos.
 - Sur le lexique : utilisation d'un vocabulaire précis et varié. Par exemple internet et web ne signifient pas la même chose.
 - Sur le registre de langue : éviter des expressions familières ou triviales, comme celles-ci, trouvées dans les copies : « ça vaut le coup », ou « c'est beau de le tenter », éviter aussi les abréviations abusives : « prof doc », « ensgt », « pol doc »,.....
 - L'utilisation de sigles répond à une règle : toujours développer à la première utilisation à l'exception d'acronyme d'autorité (par exemple : CNRS).
- La lecture des copies est grandement facilitée par une présentation de qualité : écriture lisible, soignée, sans ratures ; une rédaction aérée, une distinction notamment des différentes parties dans chacune des épreuves en les désignant clairement et en passant à la page suivante. Le travail d'écriture a une fin de communication : une copie lisible indique que son auteur a le souci du lecteur, qualité professionnelle attendue.

Le jury apprécie dans cette session les copies qui témoignent d'une bonne préparation se traduisant à la fois par une maîtrise méthodologique, des références pertinentes voire originales, des connaissances éducatives.

EPREUVE ECRITE 1 : EPREUVE DE MAITRISE DE SAVOIRS ACADEMIQUES

L'épreuve comporte deux parties. La première partie consiste en une composition à partir d'un texte et porte sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication. Elle permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à l'étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication. La deuxième partie est une réponse à une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation. Elle permet d'évaluer des connaissances en matière de documentation. Durée : cinq heures ; coefficient 1.

PARTIE 1 : COMPOSITION

A partir d'une question appuyée sur un court écrit scientifique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC) donnée au candidat, celui-ci développe une réflexion structurée autour d'une problématique. Cette composition « compose » avec un texte venant en appui pour questionner un sujet.

Le sujet relève des SIC, il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et/ou de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), information scientifique et technique, théories de la communication, médias, évaluation de l'information, circuits de diffusion, recherche d'information (aspects théoriques et techniques), veille, usages et médiations, approches cognitives de l'information.

La composition est, étymologiquement, l'action de former un tout en rassemblant divers éléments. Tous les éléments doivent être réunis pour que la composition soit réussie : une forme écrite structurée, une réflexion claire et pertinente organisée autour d'une problématique qui articule une analyse du texte, le sujet et des connaissances scientifiques complémentaires.

La forme attendue est un écrit structuré où tout est rédigé (pas de titres, sous-titres...) comportant une introduction présentant le sujet, une problématique et un plan, un développement en différentes parties et une conclusion.

Lors de la préparation, il est recommandé au candidat après lecture du texte de faire émerger les différentes questions posées et les réponses à y apporter plutôt que de se focaliser sur une seule indiquant une lecture trop hâtive ou réductrice du propos de l'auteur.

INTRODUCTION DE LA COMPOSITION

Elle peut débiter par une phrase d'accroche cernant le sujet et le situant par exemple dans une actualité. Le jury néanmoins met en garde contre les entrées en matière trop banales, stéréotypées, les lieux communs : « la révolution numérique a tout transformé », « internet permet à tout le monde de lire tout, tout le temps », et utiliser des exemples de contextualisation précis et professionnels.

Elle doit comporter une présentation du sujet qui inclut une définition de toutes les notions-clés : cette étape est souvent absente ou insuffisamment développée. Ex. : cette année il était essentiel de définir la notion d'expert ainsi que de spécialiste. La plupart des candidats ne l'ont pas fait de manière explicite et le jury a constaté une confusion très fréquente dans le sujet de cette année, celle d'assimiler « l'expert » à un expert de l'information alors qu'il s'agissait d'experts dans des domaines particuliers mais variés. De même, la qualité, la nature des avis et opinions a fait rarement l'objet d'une analyse développée.

Attention également à ne pas réduire le sujet à une dimension –éducative par exemple- en laissant de côté les aspects sociaux, économiques, légaux et politiques.

L'auteur est présenté et resitué dans son contexte scientifique (statut, domaines de recherche, publications) et l'extrait est replacé dans l'ensemble de la publication.

Le jury constate que trop souvent des informations erronées sont données sur l'auteur. Le candidat veillera donc à être sûr de ses références. Ex. Dominique Cardon n'est pas une femme, ni un chercheur en psychologie ou en SIC.

Le candidat pose ensuite une problématique, question différente de celle du sujet. La problématique doit montrer le questionnement du candidat résultant d'une analyse du sujet enrichie des apports du texte et de ses connaissances. La formulation de la problématique est essentielle car elle conditionne la compréhension du propos qui suit. Elle est un fil rouge qui conduit la réflexion. Le jury regrette que trop souvent la problématique ne soit pas formulée et lorsqu'elle l'est, la question posée dans le sujet est souvent reprise sans utiliser le texte d'appui : ici, il était indispensable d'ancrer la notion d'expertise dans la problématique.

Le plan est présenté en fin d'introduction. Il découle de la problématique et doit donc constituer des axes de réflexion à partir de celle-ci. Le candidat veillera ensuite à suivre précisément le plan énoncé.

DEVELOPPEMENT

Il est rédigé en fonction du plan donc organisé en différentes parties.

Les auteurs convoqués pour illustrer les idées mises en avant sont présentés et cités avec pertinence. Il ne s'agit pas de rester forcément dans le champ des SIC, les sciences connexes peuvent également être convoquées comme la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation ou du langage...

La présentation d'auteurs et / ou d'idées est toujours en lien avec la partie traitée et il ne s'agit pas de tomber dans des compilations qui font perdre l'intérêt de prendre appui sur des éléments issus de la recherche. Les références théoriques doivent être diverses, utilisées à bon escient et suffisamment exploitées, systématiquement en lien avec l'argument évoqué. Attention à bien orthographier les noms patronymiques !

Lorsque les candidats n'ont pas de références, ne citent aucun auteur, ni aucune thèse, la composition devient une simple dissertation et s'éloigne ainsi des attendus de l'épreuve.

Le développement doit être articulé et faire apparaître la logique intellectuelle de la réponse. Les transitions entre les parties permettent la fluidité du propos.

CONCLUSION

Il s'agit de reprendre les éléments clés du développement pour permettre de répondre vraiment à la problématique initialement posée.

PARTIE 2 : QUESTION EN EPISTEMOLOGIE DE LA DOCUMENTATION

La question épistémologique propose au candidat de réfléchir à partir d'une notion appartenant au champ de la documentation. Cette partie est distincte de la composition. Le jury n'attend pas de lien entre les deux parties même si cette année, exceptionnellement, les deux parties s'y prêtaient.

Le candidat soumet un écrit organisé, qui n'est pas une dissertation mais une réponse à la question. L'important est qu'il aborde les points suivants :

UNE DEFINITION

Le candidat propose une délimitation conceptuelle et des éléments clés pour comprendre la notion. Celle-ci doit être resituée dans les différents domaines de la documentation et si nécessaire dans un champ des SIC. Ex. : la classification se situe dans l'axe *organisation des savoirs* qui s'inscrit aujourd'hui dans *l'architecture de l'information*.

Le jury ne peut se contenter d'une approche généraliste. Les lieux communs sont à éviter, exemple : « tout le monde peut informer donc il y a beaucoup d'informations fausses »,

l'information non institutionnelle n'était pas à associer avec une information forcément de mauvaise qualité.

Sur ce sujet de l'évaluation de l'information, la confusion était fréquente entre évaluation des connaissances et des compétences, évaluation des collections, évaluation de l'information ou même entre évaluation de l'information et recherche de l'information. Le candidat délimite donc précisément tous les termes le sujet

LA SITUATION DE LA NOTION DANS L'HISTOIRE DE LA DOCUMENTATION (REPERES CHRONOLOGIQUES)

Le candidat, sans rappeler toute l'histoire de la documentation, situe précisément le sujet dans cette histoire, étape essentielle pour situer la notion, évoque des dates ou périodes clefs, afin de comprendre son intérêt dans l'activité humaine et l'organisation des sociétés.

LES ENJEUX ACTUELS DU SUJET

Le candidat peut problématiser cette partie en faisant état des débats sur la question ou de faits liés à l'actualité. Il peut notamment citer les auteurs relatifs à la question et confronter leurs travaux. Sur la question de l'évaluation de l'information, quelques références indispensables étaient attendues comme Alexandre Serres, Brigitte Simonnot, Nicole Boubée, ... Les enjeux à cerner peuvent être de différents ordres : sociétaux, économiques, éducatifs, culturels...

Les candidats veilleront à éviter une description purement factuelle des actions du professeur documentaliste même en lien avec la question. Le jury apprécie lorsque certains candidats parviennent à articuler leurs connaissances avec une posture professionnelle.

PROPOSITION DE CORRIGE POUR L'ÉPREUVE 1 D'ADMISSIBILITE :

En aucun cas, les 2 propositions de corrigé pour le sujet 2017 ne doivent être interprétées comme des modèles de correction, mais comme des suggestions de l'attendu des membres du jury. Ces 2 propositions permettent de repérer les systèmes d'attente et d'intention des correcteurs.

Première partie : Composition

Sujet :

En prenant appui sur le texte de Dominique Cardon, vous vous demanderez dans quelle

mesure les experts et les spécialistes ont encore un rôle à jouer dans la société de l'information.

Analyse du sujet

Le sujet concerne la création, la circulation et surtout l'évaluation de l'information dans la société de l'information et l'identification du rôle des experts dans ce circuit. Il est donc a priori nécessaire de définir la société de l'information d'une part, l'expertise d'autre part.

L'auteur de l'extrait, Dominique Cardon, est connu en principe de tous les candidats qui ont préparé l'épreuve, notamment à travers l'ouvrage dont est extrait le texte, qui traite de la place des algorithmes dans le contexte des *big data*. Le risque réside dans l'absence de prise en compte de la question très précise, sur le rôle des experts, qui n'est pas le sujet unique de l'ouvrage. Un autre risque est celui de s'enfermer dans l'extrait, qui traite des évaluations par les consommateurs sur les sites web, que l'auteur qualifie de « métriques de réputation », puisque la question concerne le rôle des experts par opposition à celui du public comme collectif (« opinion collective » vs « collection d'avis singuliers ») constitué de non spécialistes (« évaluation profane » ou amateur).

La problématique doit mettre en relief la question de l'évaluation de l'information et la contradiction entre l'importance de l'expertise humaine dans le circuit de l'information et les processus automatisés d'évaluation par les algorithmes, d'un part, les conséquences de l'évolution des « métriques de réputation » et de la démocratisation de l'évaluation, d'autre part. Le traitement de cette problématique doit faire appel aux connaissances théoriques et épistémologiques du candidat avec la mobilisation des auteurs fondamentaux, aux connaissances plus pragmatiques liées aux pratiques sociales autour de l'information telles qu'elles ont été observées, expérimentées et analysées par le candidat, notamment durant le stage, et enfin aux éléments médiatiques et d'actualité, nombreux sur ce sujet.

Sur la société de l'information, on pourra se référer notamment au SMSI (Genève, 2003, Tunis, 2005), M. Castells, D. Wolton, P. Lévy, P. Musso, J. de Rosnay, A. Toffler, N. Negroponte, A. Mattelart, E. George et F. Granjon, B. Stiegler... pour la critique. On notera qu'une partie de ces auteurs n'est pas issue des SIC. On notera également le glissement du terme « société de l'information » vers celui de « société de la connaissance » dans les institutions internationales et notamment l'UNESCO.

Sur l'expertise, on peut se référer à M. Weber et G. Bachelard, sur les liens entre le savant et le politique et la question de la légitimité du savant pour intervenir dans les prises de décision. Dans les définitions générales, l'expert est celui « qui a acquis une grande habileté, un grand savoir-faire dans une profession, une discipline, grâce à une longue expérience. », d'une part, le « spécialiste habilité auprès d'un tribunal ou d'une instance quelconque à émettre un avis sur une question exigeant des connaissances spéciales » (CNRTL), d'autre part. L'expert est donc celui qui connaît bien une question et qui peut

être sollicité pour donner son avis, notamment dans le cadre des politiques publiques. Le problème de l'expertise est celui du lien entre la connaissance scientifique du « savant » (le chercheur), et l'action sociale ou politique, particulièrement dans le cadre de l'évaluation de l'information, des biens et des services. L'expert n'est pas seulement celui qui sait et qui connaît bien une question à laquelle il consacre l'essentiel de son travail, le spécialiste, mais celui qui peut donner un avis éclairé et neutre, impartial, détaché de ses intérêts personnels, sur une question partir de son expérience, en direction de décideurs. Le problème de la légitimité de l'expert peut être longuement discuté, à la fois sur la capacité des savants à s'exprimer sur des questions sociales et politiques qui les engagent, et sur le fait même de s'adresser à des experts pour prendre des décisions, au détriment par exemple des citoyens (D. Wolton, les risques de la technocratie). Tout un courant de critique scientifique de l'expertise s'est développé dans les années 1970. Par rapport à la question de l'évaluation de l'information, l'expertise pose aussi la question d'une évaluation humaine liée à la connaissance d'un domaine, par opposition à une évaluation automatisée par des algorithmes et le traitement de données. On n'oubliera pas cependant que les algorithmes ne sont pas neutres mais mis au point par des techniciens ou des experts. Enfin, le texte pose le problème des conséquences et de la réalité d'une évaluation par les amateurs, lorsqu'on la confond avec une évaluation « démocratique ». Ce type d'évaluation pose la double question de la tyrannie de la majorité et de la médiocrité d'un système égalitaire (Tocqueville), et de la réalité du caractère démocratique de l'évaluation quand c'est une minorité agissante qui s'exprime, parmi laquelle une « élite de connaisseurs » finit par dominer.

Sur l'évaluation de l'information, on peut se référer notamment aux travaux d'Alexandre Serres mais aussi de Brigitte Simonnot et d'André Tricot par exemple, qui mettent en avant et explicitent les critères de d'évaluation de l'information notamment à partir des questions de crédibilité, confiance, auctorialité. Sur la fabrique de la réputation par les dispositifs numériques, Camille Alloing a consacré de nombreux travaux et fait ressortir 4 niveaux : documentaire (indicateurs), algorithmique (gouvernance des SI), affectif (sociabilités connectées), managérial (gestion de la réputation par les organisations)

Le plan proposé est purement indicatif et de nombreux autres plans sont évidemment possibles. La numérotation est apparente dans ce corrigé pour des raisons facilitation de la lecture pour les membres du jury mais les copies de capes ne doivent pas faire apparaître cette numérotation. Les auteurs indiqués ne peuvent pas tous être connus des candidats.

Proposition de corrigé

La société de l'information peut être définie comme une société dans laquelle les technologies d'information et de communication ont une importance considérable sur le plan économique, politique et social. L'expression a été utilisée officiellement au moment

du sommet mondial sur la société de l'information à Genève en 2003, avant d'être critiquée et revisitée dans les institutions internationales comme l'UNESCO sous le terme de « société de la connaissance », expression plus centrée sur les dimensions humaines et sociales de l'information comme élément de base du savoir plutôt que sur les dimensions techniques. Avec le web 2.0 et dans la société de *big data*, on voit émerger de nouvelles pratiques de recherche et d'évaluation de l'information, des biens et des services, qui reposent sur les interventions « spontanées » des internautes et le traitement automatisé de données, par opposition aux évaluations par les experts et les spécialistes. La campagne électorale illustre bien la dilution de la fonction de construction de la réputation aujourd'hui entre spécialistes, professionnels de l'information et public. C'est ce que montre Dominique Cardon, chercheur en sociologie à Sciences po après le laboratoire Orange Lab, spécialiste de l'information, qui s'intéresse depuis plusieurs années à la question du traitement de l'information sous l'angle des sciences humaines, notamment à travers le concept d'espace public. Il met l'accent en particulier sur la place grandissante du traitement automatisé des données par les algorithmes, dans son ouvrage sur « la vie rêvée des algorithmes » publié en 2015. Dans un extrait de cet ouvrage consacré à la question de la réputation, il pose la question de la démocratisation de l'évaluation à travers les notes et avis du public amateur qui sont publiés sur les sites web. Cette question nous renvoie à l'évolution de la place de l'expertise dans la société de l'information, et à la création d'un espace public dans lequel chacun, par le fait même de son utilisation d'un service, est en droit de donner un avis et de participer à une évaluation qui va construire la réputation. Dans ce contexte d'une société dominée par les technologies de l'information, l'expertise humaine a-t-elle encore sa place pour préserver la qualité et la neutralité des évaluations ? On verra l'évolution des modalités de circulation et d'évaluation de l'information, ses effets sur la place de l'expertise, et enfin la répartition des rôles qui se dessine dans la société de la connaissance.

1. L'évolution des modalités de circulation et d'évaluation de l'information sous l'effet des techniques

- La place de la technique dans la prise de décision et l'émergence d'une société dans laquelle l'information est centrale
 - Débuts de l'informatique et des techniques de l'information en particulier à partir de l'entre-deux guerres (le « paradigme techno-informatique », Mattelart)
 - Emergence d'une idée de la société de l'information à vocation économique, sociale et politique (autoroutes de l'information)
 - Evolution de la place des réseaux socio-numérique et émergence du web 2.0 (« participatif »)
 - Critique de la SI autour de la question de la fracture numérique et du risque de domination par les GAFAM
 - On parle aujourd'hui de *big data* pour désigner le phénomène d'explosion de la

quantité de données disponibles qui doivent faire l'objet de capture, recherche, partage, stockage, analyse et présentation pour être utilisables.

- Dans les procédures d'évaluation, place grandissante des données, collectées par les machines et les objets connectés, au détriment souvent des individus, et développement des algorithmes comme moyen automatisé de traitement et de production d'information.
- L'automatisation des prises de décision à partir des données, dans l'informatique, mais aussi dans des secteurs de l'économie comme la banque, est dénoncée par Bernard Stiegler qui insiste sur le lien entre les dernières crises financières et le fait que les opérations financières sont aujourd'hui automatisées et perdent totalement le sens. Le web de données (linked data) ou web sémantique relie les données entre elles pour favoriser leur interprétation par les machines et donc leur réutilisation, à partir d'un travail documentaire basé sur la normalisation. Oublier le lien entre donnée et humanité dans la construction de la connaissance et dans la prise de décision dans l'activité est dangereux.
- Dominique Cardon souligne que la quantité de données est d'autant plus grande qu'elles sont produites par les usagers de l'internet, et exploitées par les quelques grandes entreprises qui ont les moyens de les traiter, représentées par les GAFAM. Les algorithmes créent des classements de sens suivant des modélisations en fonction de leur position par rapport aux données :
 - À côté : popularité et mesures d'audience
 - Au-dessus : méritocratie et "page rank"
 - Dans : réputation et "like" (métriques du web social)
 - En dessous: prédiction des comportements par des calculateurs et traces.

Il semble que dans cette société de l'information dominée par les technologies, l'humain disparaisse, et notamment l'expert.

2. La place de l'expertise dans la construction de la réputation dans le contexte du web 2.0

- Traditionnellement, l'information spécialisée, les produits et les services sont évalués par des spécialistes et des experts. L'expert est un professionnel spécialiste que sa compétence autorise à donner des évaluations. Dès les années 70, D. Bell voit dans la société post-industrielle l'émergence d'une société dans laquelle ceux qui possèdent l'information et le savoir (et non plus ceux qui possèdent le capital) sont désormais ceux qui ont le pouvoir. On fait appel aux experts dans de nombreux domaines (scientifique, judiciaire, professionnel, gestion du risque). L'expertise est définie par une norme AFNOR qui fait référence à l'objectivité à partir des connaissances disponibles et d'un jugement professionnel.

Elle repose sur un ensemble de principes : impartialité, transparence, contradiction, pluralité, qualité et traçabilité des arguments. Elle est par définition collective.

- la question de la neutralité et de l'engagement se pose nécessairement dans le jugement d'expertise (experts « partiels, autocentrés, voire corrompus »). De nombreux exemples de partialité des experts (proximité des experts avec les industries) peuvent être mentionnés, dans le domaine sanitaire (Médiateur, Servier vs les lanceurs d'alerte), environnemental (dénonciations régulières de Greenpeace sur la neutralité des experts concernant le nucléaire, l'agriculture etc.), de la consommation (Parker et l'oenologie, guides gastronomiques).
- La question du rapport à la vérité et à la scientificité et du dialogue entre savoir et pouvoir (Weber) : il est souvent question de gérer l'incertitude, et la notion d'incertitude (comme celle de falsifiabilité propre aux sciences) est contradictoire par rapport à celle d'expertise et d'avis.
- Les risques d'abus de l'expertise (bureaucratisation, élitisme de l'évaluation) et la critique scientifique de l'expertise (Benveniste, Habermas, Levy-Leblond, Callon...) qui repose sur l'exacerbation de la rationalité technique (rationalité instrumentale vs rationalité communicationnelle chez Habermas), un savoir découpé et morcelé, qui perd de vue les écosystèmes, repose sur l'élitisme voire le secret du point de vue communicationnel, aboutit à la constitution de niches de pouvoir (technocratisation) et à la suppression du débat.
- En réaction, et comme une réponse à cette critique d'élitisme, le jugement populaire, participatif propre au web 2.0 semble proposer une solution.
 - Evolution des techniques et passage du web 1 à 2.0 permet une « démocratisation » du marché en remettant en cause l'asymétrie de l'information (utopie de l'accès universel à l'information : P. Lévy), et en créant un espace public de débat potentiel, un espace de participation aux débats techniques.
 - Cet espace donne la parole à tous (« l'opinion collective ») mais aussi aux groupes (dans la vision pragmatique américaine, les lobbies, les associations, les communautés) qui trouvent un espace de parole, et des potentialités d'évaluation : des formes de démocratie participative.
 - Cet espace ouvre le droit à tous de donner son avis sur tout : c'est le mécanisme de la création de la réputation par les « like » ou les notes, sur les sites commerciaux

Cette apparente démocratisation ne doit pas masquer l'émergence d'une répartition renouvelée des fonctions d'évaluation.

3. Le partage des rôles et l'importance de la culture de l'information

- Les effets de la construction de la réputation sont eux-mêmes élitistes
- On voit apparaître des experts parfois auto-proclamés (autoritativité d'E. Broudoux, théories de la terre plate), des phénomènes de concentration du droit à créer des réputations (les bloggers, qui sont indirectement rémunérés par les entreprises pour parler de leurs produits), des biais (les faux avis, avec des entreprises dont la principale activité est de déposer de faux avis pour favoriser certaines entreprises), et finalement des phénomènes d'exploitation (digital labor, A. Casilli, D. Cardon). Cardon parle de l'émergence d'une « élite de connaisseurs » (notion de pronétariat de J. de Rosnay et nouvelles formes d'exclusion).
- Les contributeurs ne sont donc pas le public : apparition de nouvelles formes d'expertise comme on peut le voir chez les jeunes qui pratiquent Youtube sur une base amateur et finissent par devenir experts (de jeux vidéos, mais aussi de langues étrangères, de techniques de communication, de domaines scientifiques) Cf ANR Translittératie informationnelle. Sur Wikipédia (qui semblait marquer la mort de l'expertise), on observe que les contributeurs sont souvent soit des spécialistes, soit des amateurs très éclairés qui se construisent une expertise.
- Les « métriques de réputation » reposent en partie sur la gestion des données liées aux « like » et aux traces de navigation. Dans les grandes entreprises, ce sont les algorithmes qui permettent de traiter les données instantanément, de faire des corrélations et de créer une information exploitable dans une visée économique, sociale ou politique. Les algorithmes organisent l'information et le monde, pour prendre des décisions (Cardon 2015). Mais ils ne sont pas à la portée des citoyens, qui n'ont pas les moyens financiers ni les compétences informatiques pour les utiliser ou les critiquer. Les données du *big data* aujourd'hui ont une forme « éclatée, segmentée, distribuée, décontextualisée, déshistoricisée » (Rouvroy 2014), elles n'ont pas de sens en tant que telles mais doivent être archivées, traitées, recoupées suivant des modélisations informatiques pour pouvoir faire sens. Plutôt que de société de l'information, il faut parler de société de la connaissance, l'information en soi n'ayant pas de sens.
- Les acteurs de l'évaluation ont des rôles complémentaires aujourd'hui :
 - les experts continuent d'avoir du poids via les mass-media et les institutions (scientifiques, culturelles, politiques...), le public semble pouvoir s'exprimer dans les RSN, la gestion automatisée des données produit des effets mais qui ont eux-mêmes une origine humaine et pas seulement technique puisque les

algorithmes sont créés par des humains.

- Pour que la complémentarité puisse vraiment jouer et que l'on puisse parler de démocratie participative et pas seulement de simulacre de participation, pour que les experts aient encore leur place en tant que spécialistes, et que les citoyens à la fois comprennent leur action (être capables d'évaluer l'évaluation), puissent la critiquer, et puissent se donner le droit et la capacité de s'exprimer, la formation à l'information est essentielle (empowerment).

Deuxième partie :

Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation

Sujet :

L'évaluation de l'information

Pistes de correction

Remarques :

Le sujet est un grand classique des SIC et de la documentation. Il ne devrait poser aucun problème aux candidats qui se sont préparés. La principale difficulté peut venir du fait qu'il est peu propice à un plan chronologique. De nombreux exemples puisés dans l'actualité sont mobilisables. Pour cette partie de l'épreuve, on n'exigera pas la formulation exhaustive d'une problématique, le temps restant pour la traiter étant insuffisant.

L'évaluation de l'information « consiste en l'attribution d'une valeur à l'information avec des critères de jugement » (APDEN, Wikinotions). Les récentes affaires de « vérité alternative » en politique américaine, la dénonciation de l'émergence d'une ère de post-vérité, les vicissitudes de la proposition Decodex du Monde, soulignent le caractère central et complexe de cette question de l'évaluation de l'information, la valeur de l'information n'étant ni stable ni universelle.

La diffusion de la connaissance avec l'imprimerie, la circulation de l'information via les documents, puis l'explosion de l'information via le numérique, conduisent à déterminer des critères d'évaluation sur lesquels on s'accorde. L'une des fonctions premières des professionnels de la documentation, outre la collecte, l'organisation et la communication de l'information, est celle de son évaluation, garantie de qualité. Dans un contexte d'information pléthorique et non régulée, l'opération de tri et de jugement devient essentielle. Il est donc indispensable de se demander pourquoi et comment évaluer l'information, pour restaurer une confiance informationnelle dans un contexte de

complexité et de défiance généralisée (D. Schnapper) qui pose problème pour les fondements de la démocratie.

1. La nécessité d'évaluer

Le rationalisme et le siècle des Lumières ont renforcé la nécessité d'évaluer la scientificité et l'utilité de l'information, nécessité soulignée dès l'Antiquité par les philosophes. L'arrivée de l'internet et la diffusion à grande échelle et par tout le monde de l'information, dans la « société de l'information », ont accentué cette nécessité tout en rendant plus complexe la tâche d'évaluation.

- B. Simonnot : le monde de l'imprimé pose les premiers repères de l'évaluation en amont, dans le processus éditorial (la chaîne éditoriale) à partir de trois repères : l'autorité personnelle de l'auteur, la sélection, la correction et la mise en forme par l'éditeur, l'organisation des savoirs. Ces repères sont valables dans un contexte de stabilité documentaire, mais plus dans celui du numérique qui voit émerger des ressources très diverses, souvent très médiocres, issues de l'auto-publication (autoritativité, Broudoux) contraignant à revoir les critères de l'évaluation.
- A. Serres : le contexte socio-technique numérique change complètement la problématique de l'évaluation avec instabilité et plasticité du document numérique, confusion des pratiques informationnelles, hybridation et personnalisation (E. Pariser : bulle de filtres) des outils. L'identification des sources et des modes de production de l'information est devenue très difficile.
- P. Otlet : le but de la documentation organisée est d'offrir des « informations universelles, sûres et vraies, complètes, rapides, à jour, faciles à obtenir, (...) ».
- Ces buts sont difficiles à atteindre dans un contexte d'explosion de la quantité d'information, de personnalisation, de disparition ou de dilution de la chaîne éditoriale, qui donne à tous la possibilité de tout dire : informations fausses (théories du complot, Bronner, terre plate), information partielle et partielle (blogs, sites commerciaux), propagande, désinformation, mésinformation, surinformation (FB Huyghe) etc. Ce contexte renvoie aux usagers la responsabilité d'évaluer, ce qui produit un renversement du régime de la valeur en l'absence d'éditorialisation.
- On observe également des changements liés aux RSN et à l'« être au monde informationnel » qui affectent les valeurs attribuées à l'information (A. Serres, D. Cardon) : popularité (« buzz », O. Le Deuff), réputation, quantification et automatiser de l'évaluation par les algorithmes, visibilité, rapidité.
- Le contexte socio-politique est celui d'une défiance généralisée (D. Schnapper)
- Importance montante des données par rapport à l'information brouille la question de l'évaluation

2. Les critères d'évaluation

- A. Serres (distinguer processus d'évaluation et qualité des contenus) propose 4 critères : crédibilité (exactitude, complétude, plausibilité, spécificité, objectivité, méthodologie), autorité (identification de la source, réputation, affiliation, expertise, références, citations, croisement des sources), qualité (ergonomie, usabilité, attractivité, fraîcheur), pertinence (adéquation avec le besoin, analyse de l'utilité, niveau d'expertise, de langue)
- A. Tricot distingue des critères d'ordre épistémique qui renvoient à la scientificité et des critères pragmatiques qui renvoient à l'utilité et fait ressortir 3 critères : crédibilité (par rapport à l'expertise et à l'honnêteté perçue de l'auteur), confiance, autorité. Pour E. Broudoux : l'autorité informationnelle (P. Wilson = autorité cognitive) est ce qui rend l'information digne de confiance soit à partir de la connaissance que l'on a de l'auteur et de son expertise, soit à partir de l'éditeur, du type de document ... L'autorité peut être collective et former un réseau (wikipedia, collectifs de chercheurs). Sahut et Tricot proposent le modèle Autorité-confiance-crédibilité et l'appliquent à Wikipedia.

3. La nécessité de former à l'évaluation

- C. Alloing : l'information n'est pas qu'une question de vérité mais le produit d'un processus cognitif (Anne Mayère) et d'une relation, la valeur informative d'un message dépend de l'interprétation de celui qui le reçoit d'où l'importance de la culture de l'information.
- Ce n'est pas du tout une question de méthodes, de techniques, mais une question de cultures : savoirs, pratiques, représentations. C'est d'autant plus important que les jeunes, dont les connaissances sont en construction, ont du mal à poser et appliquer des critères stables, et privilégient souvent l'ergonomie et la pertinence. Les cultures en question sont d'ordre général, disciplinaire, mais aussi informationnel.
- L'éducation à l'information est donc essentielle et la construction d'une culture de l'information qui donne aux élèves les connaissances et compétences nécessaires pour évaluer l'information : croisement des cultures de l'information, du numérique, des médias (translittératie).
- E. Sutter parle d'une écologie de l'information : rôle des professionnels dont le prof doc pour proposer un environnement informationnel fiable et adapté
- Conditions de cette culture :
 - Partir des pratiques sociales non formelles et des représentations, des questionnements pour aider à construire des critères d'évaluation
 - Comprendre la complexité et former à l'esprit critique

-
- Apprendre l'exigence par l'écriture et la création d'information

Repères bibliographiques

Bronner, G. *La démocratie des crédules*, PUF, 2013.

Delamotte, E., Liquète, V., Frau-Meigs, D. La translittératie ou la convergence des cultures de l'information, *Spirale*, 53, 2014.

Huyghe, B.-M. Qu'est-ce que s'informer ? *La lettre de Sentinel*, n° 32, 2006.

Otlet, P. *Traité de documentation*. Mundaneum, 1934.

Schnapper, D. En qui peut-on avoir confiance ? *Le Monde*, 15 juillet 2010.

Serres, A. *Dans le labyrinthe*, C&F, 2012.

Simonnot, B. Evaluer l'information, *DocSI*, 2007, 44-3, p. 210-216.

Tricot, A., Sahaut, G., Lemarié, J. *Le document : communication et mémoire*. De Boeck, 2016.

Second corrigé :

Première partie :

En prenant appui sur le texte de Dominique Cardon, vous demanderez dans quelle mesure les experts et les spécialistes ont encore un rôle à jouer dans la société de l'information

A l'intérieur du web : la fabrique de la réputation

Parallèlement aux mesures du web social, un autre ensemble de métriques de réputation est apparu sur le web, avec la mise en place du dispositif « Notes et avis » sur la plupart des sites de e-commerces. Hôtel, restaurants, produits culturels et bientôt tout ce qu'il est possible d'évaluer et de noter, mettent désormais les internautes à contribution pour agréger leurs évaluations dans une opinion collective. C'est même une démocratisation du marché qui est figurée par l'idée que l'évaluation de la qualité par les consommateurs est susceptible de défaire l'asymétrie d'informations entre vendeurs et acheteurs et de se substituer aux experts jugés partiaux, autocentrés, voire corrompus. Certains secteurs des services, comme l'hôtellerie et la restauration, ont été transformés par l'apparition de ces métriques de réputation. Dans le cas des biens culturels, comme l'évaluation des films cinématographiques, les notes ont plus d'importance qu'une collection d'avis singuliers. Lorsque l'évaluation du bien comporte des aspects techniques, la parole d'experts est préférée à l'agrégation des notes des consommateurs peu compétents. La démocratisation de l'évaluation profane associe l'idée de pouvoir tout noter à celle de faire noter tout le monde.

Cependant, la participation à ces votes de paille non échantillonnés et volontaires engendre des effets complexes. Les notes et avis se concentrent, en réalité, sur une petite partie des produits ; une minorité active fabrique la majorité des évaluations ; les notes sont indulgentes et peu discriminantes. Aussi, pour stabiliser une mesure souvent biaisée par de nombreux faux avis, les plateformes doivent mettre en œuvre des dispositifs pour recalibrer les notations en faisant évaluer non seulement les produits, mais aussi les commentateurs et en distinguant parmi eux une élite de connaisseurs.

CARDON, Dominique. *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*. Paris : Editions du Seuil. (La République des Idées) p. 30-31.

Quelles questions sont posées par le sujet ?

1/ l'évaluation par dépôt de notes et/ou commentaires

- Réponse possible

La démocratisation de la production d'information et les algorithmes

2/ la qualité de cette évaluation

- Réponse possible

Enjeux et valeurs de ces évaluations. Evaluation profane/évaluation spécialisée

3/ l'autorité des évaluateurs

- Réponse possible

Dichotomie néophytes/experts

Introduction

Contextualisation :

Elle peut situer le sujet autour d'un débat scientifique, dans l'histoire du Web ou celle de l'actualité.

Le Big data et la prolifération des données lesquelles se trouvent être au cœur d'un grand débat politique et économique.

Présentation de l'auteur, de l'extrait et définition des principaux concepts

Cette présentation se propose d'analyser le sujet, le texte support tant sur le plan des références (auteur et document hôte) que du contenu qui sera synthétisé en insistant sur les idées et mots-clés.

L'auteur est Dominique Cardon, sociologue, professeur associé à Sciences Po Paris intégré au Medialab dirigé par Bruno Latour, ses recherches portent de manière générale sur les transformations contemporaines de l'espace public et des pratiques sociales, par

l'analyse sociologique notamment des infrastructures de médiation et d'intermédiation numériques. Le texte est extrait de l'ouvrage « *A quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big-data* » édité en 2015, ouvrage dans lequel l'auteur s'attache à nous expliquer l'importance des algorithmes sur notre quotidien.

Avec le développement du Web et plus particulièrement du Web 2.0 la question du classement de l'information et de la fabrication des outils de calcul s'est imposée. Dominique Cardon nous propose d'étudier l'un de ces classements de l'information numérique contribuant à construire la fabrique de la réputation.

Le web social est le terme utilisé pour parler de la socialisation ou de l'interaction des gens via le réseau par l'intermédiaire de nouveaux outils qui leur permettent de passer d'un mode de presque pure consommation d'information vers un mode où chacun peut devenir producteur.

Les métriques du Web désignent des indicateurs de mesure utilisés pour juger de l'efficacité d'une activité sur la toile, celles qui nous intéressent plus particulièrement dans ce texte « se positionnent à l'intérieur du Web afin de donner aux internautes des compteurs qui valorisent la réputation des personnes et des produits ». (Cardon)

Problématique :

Doit être annoncée puis être suivie dans le plan, elle évoque le sujet tout en s'interrogeant sur le rôle des experts et spécialistes.

Comment et pourquoi les métriques de réputation conduisent à une redéfinition de l'évaluation de l'information et des pratiques des usagers comme des spécialistes ou experts ?

Plan :

De préférence en 3 parties, il devra être respecté dans le développement, en adéquation avec la problématique et présenté dans l'introduction.

Après avoir vu les modifications induites par le web 2.0, il conviendra de définir la nature de l'évaluation produite puis de s'interroger sur le rôle des spécialistes et experts.

Développement

1/ Les transformations induites par le Web 2.0

Comme précisé dans l'introduction, les métriques de réputation valorisent cette dernière en implantant des compteurs à l'intérieur du web (Cardon) ; la participation des internautes est donc requise.

Jusqu'en 2008 approximativement, le web était un espace de distribution de contenus de producteurs vers des utilisateurs. Avec l'arrivée du web 2.0, les utilisateurs sont impliqués dans la production de contenus, ils deviennent des producteurs et la barrière avec les consommateurs tombent. Le système est centré sur l'utilisateur qui devient acteur. En rendant acteur l'utilisateur, on lui accorde la possibilité d'intervenir, d'interagir voire d'évaluer. Évaluer une entreprise, commenter un produit ou un service, « liker » un message promotionnel... Le Web produit des réputations » (Camille Alloing¹). Cette production est rendue possible grâce à, un dispositif « Notes et avis » permettant ainsi aux internautes de contribuer « pour agréger leurs évaluations dans une opinion collective » (Cardon). Mais « comme le souligne David Beer (2009), sous couvert de donner le pouvoir à tout un chacun, le pouvoir de s'exprimer comme celui de produire des contenus créatifs, les algorithmes de l'industrie du Web participatif permettent de construire à moindres frais des modèles commerciaux rentables » (Dominique Pasquier² *Les jugements profanes en ligne sous le regard des sciences sociales*). Dans l'ouvrage, dont le texte du sujet est extrait, Cardon nous explique que les algorithmes effectuent un classement de l'information numérique selon 4 valeurs ; la popularité, l'autorité, la réputation et la prédiction. Ils sont conçus, à priori, pour simplifier la vie des internautes néanmoins d'après Cathy O'Neil³, « les algorithmes sont des opinions formalisées dans du code », ils ne sont pas neutres.

Les algorithmes qui nous intéressent dans ce sujet sont ceux destinés à la mesure de la réputation, constituant ainsi deux ensembles de métriques, l'une s'intéressant au web social, l'autre au dispositif « Notes et avis » (Cardon). On suppose donc que l'information la plus intéressante est celle qui est donnée par des internautes agissants, contribuant ainsi à bâtir la réputation des produits.

Les différentes parties du développement **doivent être distinguées par des transitions ou connecteurs logiques.**

Le Web 2.0 sonne donc le glas de « l'audience passive », formulée dans les années 1960 entre autres par Roland Barthes, qui suppose que tout travail d'interprétation est inutile parce que connu d'avance, les consommateurs sont devenus actifs et leur participation est requise.

¹ Camille Alloing, *(E)réputation : médiation, calcul, émotion*, CNRS Edition, 05/2016, 288 p., Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Poitiers

² Dominique Pasquier, sociologue française, directrice de recherche au CNRS, enseignante-chercheuse à Télécom ParisTech, ses travaux portent sur la sociologie de la culture et des médias
www.cairn.info/revue-reseaux-2014-1-page-9.html

³ Cathy O'Neil est data scientist (blog, @mathbabledotorg). Docteur en mathématique à Harvard, <http://www.internetactu.net/2016/06/29/il-est-plus-que-temps-que-le-big-data-evalue-ses-impacts/>

2/ Enjeux de cette évaluation et pertinence ?

La démocratisation de la production d'information a permis à chacun d'exprimer ses goûts, de trouver celles et ceux avec qui les partager et de s'affranchir de la parole des experts ou spécialistes.

De nombreux internautes ont commencé à produire en ligne des jugements sur les produits et service, soit en déposant un commentaire, soit en donnant une note. Ces évaluations se retrouvent sur un grand nombre de site d'e-commerce ou de services. Les enjeux commerciaux sont colossaux car il s'agit de connaître l'opinion des consommateurs et de mesurer l'impact d'un produit afin d'orienter leur choix. On distingue donc là l'un des intérêts majeurs que revêt cette question de l'évaluation profane néanmoins comme le précise D. Cardon, « les notes et avis se concentrent, en réalité, sur une petite partie des produits ; une minorité active fabrique la majorité des évaluations ; les notes sont indulgentes et peu discriminantes ». Dans le texte proposé il ne s'agit pas d'évaluer une information mais un produit alors quelle valeur peut être donnée au commentaire, soit à l'information communiquée ? L'auteur dans son livre *A quoi rêvent les algorithmes* formule deux critiques majeurs à l'égard de cette évaluation, la première serait que cette capacité d'évaluation les enferme dans une communauté, réunissant des internautes aux goûts similaires les empêchant d'aller à la rencontre d'autres informations, la seconde repose sur l'impossibilité d'agrèger « ces multiples mesures locales, en raison de leur hétérogénéité ». Alexandre Serres, quant à lui, détermine des valeurs et « représentations dominantes », étroitement liées au web 2.0, nous obligeant également à nous interroger sur la valeur de l'évaluation. L'une d'entre elles qu'il appelle « évaluationnisme », est directement liée au web 2 qui « se caractérise par une omniprésence de l'opinion, du jugement, du vote, de l'avis... »⁴. Il juge cette évaluation trop souvent simpliste et binaire, réponse par oui ou non. De plus la recherche constante de popularité génère une confusion entre notoriété et popularité, être connu ne signifie pas être expert dans un domaine, savoir se mettre en scène et se rendre visible serait un nouveau critère d'évaluation.

Il s'agit donc d'être en mesure de juger de l'évaluation de l'information donnée mais également de comprendre les motivations de celles et ceux qui les produisent.

3/ Experts ou spécialistes et néophytes se partagent la toile

Avec le web 2.0, la recherche constante de popularité génère une confusion entre notoriété et popularité, être connu ou visible ne signifie pas être expert dans un domaine

⁴ Alexandre Serres, *L'évaluation de l'information à l'heure du web 2.0 : entre changement et continuité*
http://urfist.enc.sorbonne.fr/sites/default/files/Journ%C3%A9eMediadix-Urfist_ASerres_Evaluation_information_web2_0.pdf

néanmoins la popularité est facteur de visibilité. Comme le précise Evelyne Broudoux⁵, « les trois quarts de ce qui est publié sur le WWW sortent des circuits traditionnels de filtrage des autorités : filtrage scientifique ou de valeur esthétique des éditeurs, filtrage de la presse imprimée et audiovisuelle, filtrage des médias institutionnalisés », chacun peut accéder au statut d'auteur. La dichotomie entre expert et néophyte est réelle et révélatrice de ce besoin d'expression sur la toile, il ne s'agit pas de révéler une connaissance scientifique sur un sujet donnée mais d'être en capacité de donner son opinion sur un produit et s'adresser à une communauté intéressée par les mêmes sujets. « Les communautés d'expérience ne sont pas nées, ce qui aurait pourtant été normal, à partir des sites des médias d'information mais, d'une part sur des forums spontanés de discussion et d'échanges d'opinion, d'autre part, sur des sites de distribution de produits culturels, en particulier sur le site Amazon.com, qui a progressivement raffiné ses logiciels d'interaction entre consommateurs. » (Michel Gensollen)⁶. Néanmoins comme le souligne l'auteur la parole d'expert est préféré « à l'agrégation des notes des consommateurs » lorsque « l'évaluation du bien comporte des aspects techniques ». Il convient donc de s'intéresser aux évaluateurs, qui sont-ils ? Cette question est assez complexe et ne peut pas être posée sans une interrogation sur « la spécificité des biens ou services évalués » (Dominique Pasquier)⁷. Dans le domaine des biens culturels, il semblerait d'après une étude menée sur le site Amazon que près de la moitié des contributeurs ont un lien direct ou indirect avec la production du savoir – écrivains, éducateurs, enseignants. Les principaux contributeurs sont le plus souvent très actifs au détriment de ceux qui le sont moins. Leurs nombreuses contributions notamment dans le domaine des biens culturels leur confèrent une qualité certaine dans l'art d'émettre des critiques. Les plateformes ont elles même recours à des commentateurs connaisseurs pour pallier au risque de faux avis ainsi les contributeurs sont également évalués (Cardon).

Conclusion

La conclusion a vocation à rappeler des arguments principaux pour justifier sa position par rapport à la problématique. Ouverture élargissement sur une voie originale et complémentaire non abordée.

Le rôle des experts et spécialistes dans la société de l'information au regard du texte convoqué est étroitement lié aux biens ou services évalués. Si tout peut être noté il convient de s'interroger sur la nature de cette évaluation et sur l'effet qu'elle peut produire

⁵ Evelyne Broudoux. *Autoritativité, support informatique, mémoire*. <sic00001137>
https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001137
Maître de conférences en SIC à l'INTD

⁶ Michel Gensollen *Biens informationnels et communautés médiatisées*, Economiste et enseignant chercheur à Telecom Paris Tech

⁷ Op. cit.

en sachant qu'elle a été construite pour répondre aux besoins du producteur de biens ou services. Construire sa réputation sur le web semble être indispensable, elle concerne les individus comme les produits ou services et devient incontournable. Si les métriques contribue à cette construction, les algorithmes censés effectués ces mesures sont au service de ceux qui les élaborent, sans intention altruiste. Elles confèrent un droit d'évaluation à tout individu dans l'envie d'évaluer sans pour autant qu'il soit en capacité de porter un jugement exacte remettant en cause la question de l'évaluation et la parole des experts ou spécialistes. Néanmoins si certains grands contributeurs sont porteurs d'un savoir alors il devient éventuellement possible de les considérer comme des spécialistes et d'accorder du crédit à leur parole. Mais si elle s'adresse uniquement à une communauté d'individus intéressés par les mêmes produits ou services ne comporte-t-elle pas des risques d'enfermement ?

L'évaluation est au cœur de nombreux débat et l'école est le lieu où elle s'exerce en toute légitimité mais l'effet qu'elle produit comporte des risques. Elle s'exprime parfois de façon très arbitraire, plaçant les évalués dans une situation concurrentielle non compatible avec un travail collaboratif et une bonne acquisition des savoirs. Pour autant nous ne pouvons pas ignorer qu'elle est nécessaire quand elle concerne l'information car il ne s'agit pas de noter mais de comprendre les dérives informationnelles qui s'opèrent aujourd'hui dans un monde numérique.

Deuxième partie

L'évaluation de l'information

Questionnement du sujet :

- Définition et questionnement : enjeux éventuel, envisager une problématique ou une question ;
- Place le sujet dans l'histoire de la documentation (repères chronologiques) et sujets connexes : sujets proches ou inclus mais dont la problématique est différente ;
- Les auteurs relatifs à la question (nom et résumé des idées sur la question) ;
- Lien éventuel avec le sujet de la composition.

Ce qui suppose de construire cette deuxième partie dans le respect de l'écriture d'une introduction qui définit le sujet, pose la question qu'il soulève et annonce le plan. Le développement en 2 ou 3 parties reprend le questionnement et les enjeux du sujet en prenant appui sur différents auteurs. La conclusion répond à la problématique de manière synthétique.

Introduction

Évaluer l'information c'est déterminer, estimer sa valeur (Brigitte SIMMONOT)⁸. La question qui découle de cette affirmation c'est : à partir de quels critères ?

Le développement de l'information en ligne relance plus que jamais la question.

Problématique : « Pourquoi l'évaluation de l'information est-elle devenue aujourd'hui une question centrale ? »⁹

Plan :

1. Histoire
2. Enjeux
3. Critères

Développement :

➔ Histoire :

- Question datant de la naissance de l'IST, concept apparu dans les années 60
- Processus éditorial qui donne une valeur à l'information sans que pour autant une vérification s'impose. Cette valeur est de fait donnée grâce à l'autorité des auteurs, des éditeurs et la catégorie dans laquelle sera placé le document imprimé.

« Chaque catégorie de document a ses propres caractéristiques, bien connues et définies dans le monde de l'édition traditionnelle, et à chacune s'appliquent des règles d'évaluation plus ou moins strictes avant la publication. » (Brigitte SIMMONOT)¹⁰

- bouleversement liée à l'arrivée du web, accès facilité à l'information entraînant un problème, difficile à appréhender, échappant aux règles habituelles de l'univers documentaire familier des bibliothécaires et documentalistes, vaste documentation non organisée bouleversant l'ordre construit.

Pour Alexandre Serres (dans "Le labyrinthe, Évaluer l'information sur internet") le numérique amène un brouillage des cartes, générateur de confusions documentaires,

⁸ Simonnot Brigitte, « Évaluer l'information », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 3/2007 (Vol. 44), p. 210-216. URL : <http://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-3-page-210.htm>

⁹ Université de Rennes 2. *Contexte et enjeux de l'évaluation de l'information sur Internet*
https://www.sites.univ-rennes2.fr/urfist/evaluation_information_contexte

¹⁰ Op. cit.

rendant l'opération d'évaluation de l'information plus complexe encore qu'elle ne l'était dans le monde de l'imprimé : brouillage entre les différentes strates du document, devenu plus plastique et instable, et dont la chaîne technique est totalement redéfinie ; hybridation des compétences et des métiers d'où des difficultés d'identification des différents acteurs ; mélange des genres et des supports documentaires, amplifié par l'apparition de nouveaux supports propres à internet ; confusions relatives à la source et au statut des documents liées notamment à la possibilité de libre publication sur le web ; et montée en puissance de nouvelles valeurs et représentations, porteuses d'évolutions intéressantes, mais aussi, pour certaines, d'illusions et/ou de dérives potentielles.

➔ Enjeux :

- liés à la valeur (économique, stratégique, scientifique...) ;
- déluge informationnel et fiabilité de l'information. Internet comme nouveau régime de vérité (Alexandre SERRES)¹¹
- diffusion des savoirs : multiplication des canaux remettant en cause la parole des experts
- enjeux éducatifs

Les enjeux sont également liés aux usages et à ce que les gens « font avec » Internet, tout particulièrement les jeunes et à la nécessité pour s'engager dans toutes recherches d'information d'avoir au préalable acquis des compétences, compétences comprises comme les manières concrètes de faire avec les TIC, qu'il s'agisse de compétences informatiques, informationnelles ou critiques. (Alexandre Serres).

➔ Critères :

Importance de la construction de critères lesquels permettent d'évaluer l'information.

- crédibilité retenue de préférence à la notion proche de fiabilité
- autorité différenciée de la popularité et de la notoriété, la qualité abordée successivement sous l'angle documentaire, journalistique et professionnel
- pertinence dans le double sens en langue anglaise de relevance (adéquation à...) et pertinence (bien-fondé, justesse)

La surabondance d'information comporte des risques multiples: désinformation, médiocrité de l'information, manque de fiabilité...

¹¹ SERRES, Alexandre. « Evaluation de l'information : le défi de la formation ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n 6.

Valider l'information, c'est s'assurer qu'elle est conforme à certaines exigences, expliquent Annaïg Mahé et Élisabeth Noël à propos de l'évaluation des ressources pédagogiques en ligne. Elles distinguent pertinemment le processus de validation des ressources et l'évaluation de la qualité intrinsèque des contenus. (Brigitte SIMONNOT)

ÉPREUVE ÉCRITE 2 : ÉPREUVE SUR DOSSIER

Étude d'un sujet de politique documentaire. L'épreuve consiste en l'étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré. Elle prend appui sur un dossier. À partir d'une problématique dégagée à sa lecture, le candidat établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité. L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse. La conclusion permet d'évaluer sa capacité à prendre un recul critique par rapport aux informations apportées en rapport avec sa future activité professionnelle. Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Cette épreuve comporte des spécificités, notamment parce qu'elle s'appuie sur un dossier d'une trentaine de pages dont la lecture rapide et sélective est indispensable et oblige à une maîtrise méthodologique forte.

Le candidat doit apprendre à gérer son temps ce qui ne permet aucune improvisation et exige un entraînement conséquent. Une des difficultés majeure constatée est en effet celle qui consiste tout simplement à finir l'épreuve. Trop de copies présentent un travail inachevé avec parfois absence totale de la partie présentant l'avis personnel du candidat ce qui est évidemment très pénalisant.

LE PLAN DE CLASSEMENT

Le plan de classement est l'organisation raisonnée de documents. En ce sens, c'est un outil documentaire. C'est aussi un outil de communication constituant l'entrée en matière du dossier documentaire.

Le travail du candidat consiste à organiser le contenu du dossier et lui donner un sens et une cohérence en proposant une structure de lecture, en fonction de la problématique retenue. Il n'y a pas un mais plusieurs plans possibles, toujours.

Il doit être présenté sur une seule page de façon claire et aérée laissant voir les parties / sous-parties proposées avec les documents qui y sont rattachés. Le sujet doit y apparaître. Il est inutile de souligner, les retraits et saut de lignes suffisent à donner à voir la structure.

Les titres doivent être explicites et pertinents. Les titres trop généraux qui peuvent convenir à n'importe quel sujet sont donc à éviter. Trop de plans présentent des titres confus, imprécis voire insignifiants. Un titre doit correspondre à une idée. Les titres concis et synthétiques sont à privilégier. Un titre n'est pas une phrase.

La lecture du plan doit renvoyer à un cheminement intellectuel, démontrer un raisonnement. Ce n'est pas seulement une juxtaposition de thématiques. Le jury déplore le manque de logique et de progression. Ex. : il paraît curieux de finir un plan par une interrogation sur les enjeux éducatifs alors que c'est un préalable à toute réflexion. On ne devrait pas trouver non plus la même idée dans plusieurs parties.

Le candidat veillera à équilibrer le plan entre les différentes parties et privilégiera les plans permettant de regrouper les documents pour en favoriser le dialogue.

Certains candidats font apparaître la problématique sur cette même page ce qui facilite la lecture du correcteur qui peut ainsi immédiatement évaluer la cohérence entre la problématique et le plan. Cela ne dispense pas le candidat de poser clairement cette problématique dans l'introduction de la note de synthèse également.

EXEMPLES DE PLANS :

Exemple 1

1 Une pédagogie de l'engagement visant la valorisation et l'épanouissement des élèves

1.1 *une pédagogie de l'engagement pour accéder à des compétences psycho-sociales (documents 2 et 6)*

1.2 *la valorisation des pratiques informelles (documents 9 et 5)*

2 L'EMC et l'EMI, des cadres institutionnels favorisant l'engagement des élèves

2.1 *l'EMC pour développer un esprit de coopération et un accès à l'altérité (documents 11 et 4)*

2.2 *l'EMI, pilier indispensable d'une éducation citoyenne (documents 1 et 3)*

3 Le média scolaire : lier la pédagogie de projet à la culture de l'engagement

3.1 *la production d'un média scolaire pour intégrer une culture informationnelle (documents 7 et 8)*

3.2 *la guidance indispensable de l'adulte dans l'élaboration d'un média scolaire (documents 10 et 12)*

Exemple 2 :

1 l'information, un objet d'apprentissage à part entière

1.1 la cyber citoyenneté, une citoyenneté à l'heure du numérique (documents 3 et 9)

1.2 favoriser une pratique réflexive partant des usages et pratiques informels (documents 5 et 2)

2 Les « éducation à » pour une culture de l'engagement

2.1 l'EMI, un enjeu démocratique essentiel (documents 1 et 10)

2.2 l'EMC, pour le développement d'une disposition à agir (documents 4 et 11)

3 Des productions numériques pour un engagement pédagogique

3.1 Vers une responsabilisation des comportements (documents 8 et 6)

3.2 Le média scolaire, un vecteur pour des actions de responsabilisation (documents 12 et 7)

LA NOTE DE SYNTHÈSE

Comme pour la précédente épreuve un écrit structuré est attendu, comportant une introduction, un développement distinguant plusieurs parties et une conclusion. Cet écrit suit exactement le plan proposé en amont.

INTRODUCTION

L'introduction est la première approche du lecteur, elle doit donc susciter son intérêt.

Cet intérêt peut être éveillé par une première phrase d'accroche qui situe le sujet.

Le sujet peut par exemple être replacé dans son contexte éducatif, éventuellement dans un problème de société ou des réformes portant des nouveaux dispositifs.

C'est l'occasion de montrer ce que l'on sait de la politique éducative nationale sur le sujet en plus des textes du dossier, de montrer sa culture générale et la connaissance des grands débats actuels. Ex. il est préférable d'éviter les poncifs sur les attentats ou la génération Y.

Le candidat propose une définition des termes du sujet pour permettre de le circonscrire. Cette étape est indispensable notamment pour comprendre dans quel cadre conceptuel se situe la problématique et le jury regrette qu'elle soit souvent évitée.

Le candidat présente les conditions possibles d'utilisation du dossier en précisant par exemple le rôle du professeur documentaliste, les partenaires et destinataires du dossier

et les modalités d'exploitation, en étant le plus réaliste possible. C'est le moment de montrer sa connaissance de l'organisation et des instances de l'établissement, des dispositifs en cours, des programmes, de la politique documentaire.

Le candidat présente également le dossier en rendant compte de façon succincte de sa composition, en caractérisant la nature et le nombre des documents. Il s'agit de souligner l'homogénéité ou l'hétérogénéité des textes, le statut identique ou pas des auteurs, la ou les périodes concernées, les caractéristiques des éditeurs, etc. On trouve principalement, des textes officiels, réflexifs, des exemples d'activités sur lequel s'appuie le sujet.

Le candidat pose ensuite la problématique. C'est la mise en évidence des enjeux liés au sujet. C'est une question problématisante, c'est-à-dire qui met en évidence ce qui pose problème ou fait débat autour du sujet (ne pas poser plusieurs questions). La problématique doit s'appuyer sur des mots-clés et embrasser tous les concepts fondamentaux du sujet. Ce n'est pas une simple question. C'est le point cardinal de la copie, sa formulation doit être très soigneusement travaillée.

Le plan est annoncé puisqu'il découle de la problématique. C'est la présentation des différentes parties du développement. L'annonce doit se faire par une description logique qui identifie les différentes parties et de façon neutre sans « je » ni « nous » ni « on ».

CORPS DE LA NOTE

Il est construit selon le plan annoncé, avec des liaisons, des articulations ou des transitions entre les parties. Ce n'est pas une succession de résumés. Les bonnes copies articulent de manière fluide les idées des documents.

Les parties doivent être séparées et apparaître de façon parfaitement claire. Il est nécessaire de faire des transitions entre elles. Attention ! Tout est rédigé : pas de tirets, de chiffres ou de lettres pour marquer les parties.

Le développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles, développés dans les documents. L'idée de la partie puis celle de la sous partie doivent être présentées avant d'introduire les documents. Les documents appuient ou illustrent l'idée présentée dans la sous-partie. Les formulations doivent permettre de faire apparaître les notions-clés autour du sujet.

Le jury estime que les bonnes copies évitent la paraphrase et traitent avec recul des documents.

Chaque document cité est caractérisé par les éléments-clés qui permettent de démontrer la compréhension de sa nature, de son origine et de sa réception sans tomber dans un référencement bibliographique complet.

Il est mentionné ainsi à la fin de la caractérisation : (document x).

Dans une note de synthèse, le rédacteur n'amène aucune idée personnelle, il traite avec recul des idées des auteurs des différents documents.

Il faut dégager les apports et les particularités (apports singuliers et points forts) de chaque texte qui doivent tous être cités une fois selon le plan proposé.

Ensuite, dans la présentation des idées, il faut mettre en relief les ressemblances, les complémentarités, les oppositions des uns par rapport aux autres, ce ne peut pas être une succession de résumés mais une articulation en fonction des thèmes retenus pour les différentes parties et sous-parties.

CONCLUSION

Le candidat conclut son propos en synthétisant les idées auxquelles on aboutit logiquement après le développement. Cela constitue la réponse à la problématique posée en introduction. La conclusion est à distinguer de l'avis personnel, autre partie de l'épreuve.

POINT DE VUE PERSONNEL

Souvent rédigée en dernier, encore plus souvent « évitée » faute de temps, cette occasion de démontrer une réflexion personnelle sur les thématiques du sujet peut être stratégiquement porteuse de réussite pour les candidats. En effet, les deux exercices du plan de classement et de la note de synthèse, mobilisent des compétences formelles : se saisir des informations de documents de typologies variées, les ordonner, les reformuler, les articuler entre eux dans une argumentation.

La rédaction d'une réflexion personnelle offre, elle, des possibilités supplémentaires de démontrer ses connaissances personnelles au-delà des documents proposés, de développer une thématique associée avec des illustrations originales, de valoriser sa culture propre.

Dans l'économie de l'écrit du CAPES, la réflexion personnelle occupe la seconde place dans le barème ; il est donc dommage de lui accorder trop peu de temps.

En donnant un point de vue personnel, il s'agit pour le candidat de se poser en tant que professeur documentaliste, de s'engager. Il est à donc à distinguer, comme déjà précisé, de la conclusion de la note de synthèse et il est évalué comme un élément propre et distinct de celle-ci.

Le propos doit être organisé avec introduction, développement, conclusion, voire une problématique.

Le candidat va exprimer son avis en l'étayant par ses connaissances propres et sa posture professionnelle. Il doit s'appuyer sur ses connaissances théoriques (SIC, sciences de l'Éducation), des connaissances sur le système éducatif, des exemples concrets et contextualisés du terrain, de son expérience éventuelle. La référence aux missions du professeur documentaliste est essentielle pour étayer la réflexion personnelle. L'action du

professeur documentaliste doit être située au sein d'une communauté éducative où le professeur documentaliste travaille toujours avec des partenaires.

Il est possible d'offrir des prolongements dans la ligne du dossier proposé, de resituer le sujet dans le cadre d'une politique documentaire globale, d'ouvrir sur une question plus large.

Le jury souhaite que les candidats évitent les catalogues d'auteurs ou d'activités pour se concentrer sur les finalités des actions proposées et les différents positionnements professionnels possibles. Ex. : distinguer médiation / activité pédagogique / action éducative.

Beaucoup de perspectives peuvent être questionnées dans cet exercice, l'essentiel reste la qualité de l'argumentation du candidat et sa capacité à l'étayer par ses connaissances et sa posture.

ELEMENTS DE CORRECTION DU SUJET 2017

PARTIE 1

Dossier ***Culture de l'engagement et production numérique***, constitué de 12 documents : textes officiels, discours, écrits à caractère scientifique, à caractère professionnel – extraits d'ouvrages ou de sites web

Ci-après sont présentés les éléments essentiels à comprendre à la lecture des documents. Attention ! Il n'est pas question de les trouver dans les copies sous cette forme. Le jury estime simplement qu'il peut être profitable aux candidats de voir le travail préalable d'appropriation qui peut être fait des documents pour pouvoir ensuite rédiger la note de synthèse.

Document 1 : **Discours de Mme Najat Vallaud-Belkacem le 13/01/2015 (2 pages ½)**

Ce discours prononcé lors d'une réunion des recteurs fait suite aux attentats de Paris perpétrés quelques jours plus tôt. La ministre de l'Éducation nationale rappelle les missions de l'école et notamment celle de former des citoyens "éclairés", de transmettre et faire partager les valeurs de la république. Elle rappelle les ambitions de l'école dont celle de construire de la "cohésion sociale" et du "lien civique". Elle annonce la création d'un enseignement moral et civique de l'école primaire à la Terminale mis en œuvre au travers notamment d'une éducation aux médias... En articulation avec cet enseignement, les élèves participent à la vie sociale de l'établissement en développant leur esprit de coopération, leur responsabilité vis-à-vis des autres au travers de l'expression de la démocratie (mobilisation au sein des instances de démocratie scolaire). Elle annonce également qu'une culture de l'engagement sera développée dès le collège et souhaite que

pédagogie de projet et engagement citoyen soient étroitement liés tout au long de la scolarité.

Document 2 : La pédagogie de l'engagement – Robert-Vincent JOULE (3 pages)

La pédagogie de l'engagement postule que les résultats des élèves seront meilleurs s'ils s'engagent librement dans leur démarche d'apprentissage. Les travaux engagés en psychologie sociale expérimentale dès les années 1940 mettent en évidence diverses techniques dont l'intérêt est de "conduire à la responsabilisation" des gens en leur permettant de modifier librement leur comportement et à intérioriser les valeurs sociales recherchées.

La pédagogie de l'engagement repose sur des principes ; c'est une pédagogie de l'action et de la responsabilisation. Ces principes permettent de rendre l'élève décideur, favorisant ainsi l'"appropriation et l'intériorisation des valeurs requises par notre fonctionnement social" ; d'obtenir des actes dans un contexte de liberté, d'aider l'élève à tisser des liens entre ce qu'il est et ce qu'il a fait dans le cadre d'une bonne performance scolaire ou, au contraire, à l'en protéger s'il échoue.

Document 3 : Fiche 10 du PACIFI. Utilisation éthique de l'information (2 pages)

Conçu pour être mis à disposition des professeurs documentalistes et de l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives des EPLE (établissement public local d'enseignement), cet outil est composé de 10 fiches pratiques pour organiser un parcours progressif de formation à l'information.

La fiche en question présente les objectifs à atteindre dans le cadre de la formation des élèves à une utilisation éthique de l'information : respect de la propriété intellectuelle, produire une œuvre originale, utiliser les outils collaboratifs dans le respect des règles communes, respect des règles de droit et des valeurs démocratiques sur les réseaux sociaux.

Des exemples d'actions sont répertoriés pour le collège et le lycée dans le cadre des enseignements disciplinaires et des projets pluridisciplinaires.

Document 4 : Conseil supérieur des programmes. EMC. Principes généraux (2 pages)

Le programme d'enseignement moral et civique prend appui sur les principes et valeurs inscrits dans la déclaration des droits de l'homme et dans la constitution de la V^{ème} République.

L'EMC est laïc, se développe dans toutes les dimensions de la vie scolaire de l'élève, dans une école républicaine exigeante et bienveillante. Il favorise l'estime de soi, la formation globale de la personnalité. Il a pour but d'encourager l'autonomie et l'esprit de coopération, de développer l'aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique et de construire du lien social et politique. Cet EMC relève de la liberté de conscience,

d'expression et de choix par l'ouverture aux autres et la tolérance, le respect de la loi et des droits, le refus de toute discrimination, la solidarité, le sens de l'intérêt général et de la participation à la vie démocratique, le dialogue et la confrontation d'idées, le développement de l'esprit critique. Parmi les 4 dimensions de l'EMC, la culture de l'engagement vise à former l'homme et le citoyen (être acteur de ses choix, participer à la vie sociale, développer l'esprit de coopération, la responsabilité à l'épreuve des faits) et développe les compétences (capacité à respecter les engagements pris, à acquérir une conscience citoyenne et écologique, à travailler en autonomie et à coopérer, à s'impliquer dans des projets, des actions, des instances).

Document 5 : TraAM 2015-2016. Appel à projets. Académie d'Orléans-Tours (2 pages)

L'académie d'Orléans-Tours a lancé un appel à projets dans le cadre des TraAM pour l'année scolaire 2015-2016, pour développer les nouvelles pratiques pour informer, et les nouveaux usages pour s'informer, autour de deux thématiques dont une visant à la mise en œuvre d'un média scolaire dans l'EPL.

Il s'agit de favoriser la réalisation par les élèves de "productions médiatiques en ligne avec les outils du Web 2.0" portée par des projets transdisciplinaires, en permettant le développement de la créativité et de la collaboration entre élèves et le développement de nombreuses compétences info documentaires et psychosociales. Enfin, il s'agit également de mettre en valeur les pratiques médiatiques numériques des élèves et de les mutualiser dans une cartographie académique.

Document 6 : Les compétences psychosociales : définition et état des connaissances (1 page)

Les 10 aptitudes psychosociales sont individuelles et indispensables à la vie sociale. La définition de l'OMS permet de les articuler en 5 paires de compétences : savoir résoudre un problème/savoir prendre une décision, avoir une pensée créative/critique, savoir communiquer/mener des relations interpersonnelles, avoir conscience de soi/de l'empathie et savoir réguler ses émotions/gérer son stress.

Elles mettent en jeu des compétences sociales (communication, écoute active, gestion des conflits, coopération, collaboration, compétences de persuasion et d'influence), cognitives (résolution de problème et prise de décision, pensée critique, autoévaluation, conscience des valeurs, des normes et des croyances) et émotionnelles (gestion des sentiments pour une régulation émotionnelle, gestion du stress, confiance et estime de soi).

Document 7 : Créer, publier un journal scolaire ou lycéen (2 pages)

Le CLEMI propose un dossier pédagogique dans le cadre de la semaine de la presse à l'école. Cette fiche donne des conseils pour mettre en pratique un projet de journal scolaire, à l'école, au collège ou au lycée.

Au collège, les élèves peuvent être engagés à publier un journal grâce aux services du web social, communiquer et étendre leur diffusion dans le respect des règles observées et inciter les élèves à utiliser de façon pertinente les outils du web. L'utilisation de services de curation leur permet de mener une veille informationnelle en lien avec leur publication de façon pertinente.

Au lycée, les élèves sont amenés à expérimenter leur liberté d'expression et à assumer leur responsabilité dans le cadre de la publication de leurs médias. "Quel que soit le projet de journal, le désir d'expression des élèves devra rencontrer le besoin d'information de leur public", ils prendront en compte les réactions de leur lectorat et élaboreront peu à peu une charte des journalistes lycéens.

Document 8 : **La charte des journalistes jeunes (1 page)**

*"Liberté d'expression : d'accord ! Mais dans un esprit de responsabilité, puisque par définition, les journaux appartiennent à l'espace public. **La Charte des journalistes jeunes** est le code de déontologie de la presse jeune, créé en 1991, que propose de suivre l'association et dans lequel se reconnaissent ses adhérents.*

Adoptés et modifiés à l'occasion de grands rassemblements nationaux de journalistes jeunes, ces six articles courts sont là pour guider les journalistes jeunes qui s'y reconnaissent dans l'exercice quotidien de leur activité et les aider à éviter les dérapages. Elle est la logique contrepartie de la revendication légitime de liberté d'expression et d'indépendance des journalistes jeunes".

Document 9 : **Apprentissage connecté, Jean-Michel SALAÜN (1 page ½)**

Dans cette contribution aux actes de l'ENS de Lyon (mai 2013), J-P Salaün s'appuie sur de récentes études américaines mettant en évidence les conséquences du numérique sur les inégalités sociales.

Les constats révélés sont de trois ordres majeurs : l'inadéquation entre formation et opportunités de travail, la fracture numérique creuse encore l'écart des inégalités sociales, les apprentissages proposés par l'école sont trop déconnectés des réalités pour motiver les jeunes.

La complexité de la société de la connaissance actuelle requiert de nouveaux modèles éducatifs mieux adaptés afin de responsabiliser et motiver les nouvelles générations à acquérir les connaissances et développer les capacités nécessaires pour réussir sa formation, son insertion professionnelle et son engagement civique. Une nouvelle approche pour l'apprentissage qui doit se construire dans un nouvel environnement social et numérique pour favoriser l'accès aux connaissances et permettre l'expression personnelle, proposer un soutien social par les médias sociaux, augmenter l'éventail des formations possibles.

Document 10 : **L'éducation aux médias. Production, Divina FRAU-MEIGS (2 pages)**

La production médiatique est facilitée par les équipements numériques qui permettent à moindre coût et de manière simplifiée une meilleure qualité des résultats obtenus. Ces technologies permettent d'élargir le public de lecteurs et, du coup, une manière plus réfléchie pour les élèves d'évaluer leur travail au travers des réactions et commentaires reçus.

Mais il est nécessaire de développer les compétences de production chez les élèves de façon à la fois organisée et progressive, en alliant analyse textuelle et exploration des outils numériques. La technologie médiatique évolue très vite et les enseignants ne maîtrisent pas forcément cette évolution. Il devient donc essentiel de faire confiance aux élèves pour lever par eux-mêmes les obstacles qu'ils rencontreront tout au long des apprentissages, de leur céder une part de "l'autorité et le pouvoir de contrôle" de l'enseignant.

Comme pour tout projet à long terme, il est essentiel également que les élèves apprennent à se fixer des objectifs, à respecter un échéancier pour apprendre la gestion du temps, à résoudre les problèmes et les conflits au sein du groupe de collaborateurs, à distribuer les responsabilités, ...

Il faut aussi qu'il y ait un lien fort entre apprentissages théorique et pratique, que les objectifs et le résultat des productions attendues soient clairement explicités aux élèves pour s'assurer de la réussite du projet, que l'accompagnement de l'enseignant soit bien intégré (réunions de production, contrat, évaluation continue, bilan). Une évaluation formatrice permet aux élèves d'acquérir des compétences complexes (auto-évaluation, évaluation pratique, feed-back du public). Une production de qualité ne réside pas uniquement dans la qualité du produit final, mais également et surtout dans le processus d'apprentissage qui permet à l'élève de développer son expression artistique et créatrice et sa capacité à communiquer au moyen d'un média. On doit donc leur permettre de faire des choix, de prendre des décisions, d'éprouver leur esprit critique.

Document 11 : Un enseignement moral et civique pour la démocratie, Pierre KAHN (4 pages)

Coordinateur du groupe d'experts qui a écrit le projet d'EMC, Pierre KAHN explique ici l'esprit général et les intentions qui ont porté le programme d'EMC.

La dimension morale de cet enseignement ne se réduit pas à transmettre les valeurs de la République, ce n'est pas un enseignement moralisateur. Morale et éthique ne sont pas dissociées. Il s'agit de lever les préjugés, de respecter l'autonomie des individus dans le pluralisme des croyances, des convictions et des valeurs et de permettre aux élèves de reconnaître le bien fondé des règles auxquelles on leur demande d'obéir. Les finalités de cet enseignement s'articulent autour des trois éléments de la culture morale : les valeurs, les savoirs et les pratiques.

Cet enseignement est innovant par son architecture même : une unité et une continuité sur tout le parcours scolaire de l'élève et un appui sur quatre dimensions sensible, normative, cognitive et pratique (sensibilité, droit, jugement et engagement).

L'engagement permet aux élèves d'être acteurs de leur choix, de participer à la vie sociale de l'EPL et cela de façon progressive.

"L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes".

Document 12 : Le rôle de l'adulte dans le projet de journal scolaire. Accompagner un projet de publication. CLEMI (2 pages)

Des conseils pédagogiques pour les professeurs qui encadrent un projet de journal scolaire pour *"favoriser la liberté d'expression des élèves dans le cadre scolaire, éveiller la curiosité intellectuelle et encourager la créativité, engager les élèves dans une démarche d'analyse de leurs productions et accorder aux élèves une autonomie progressive, en fonction de leur âge, de leur maturité, de leur expérience"*.

Mots-clefs :

(culture de) Engagement (citoyen), Esprit critique, Production médiatique, (pédagogie de) Projet (de l'action), Coopération et/ou Collaboration, (utilisation) Ethique de l'information, Transdisciplinarité, Evaluation formatrice.

Plan de classement possible

1. Finalités et enjeux de la mise en œuvre d'une culture de l'engagement en EPLE

- 1.1. Les directives nationales sont renforcées
Mobilisons l'Ecole pour les valeurs de la République : discours de Najat Vallaud-Belkacem en réunion des recteurs (doc n° 1)
- 1.2. La dimension morale de l'EMC repose sur le respect des croyances et des convictions de chacun
Un enseignement moral et civique pour la démocratie – Pierre Kahn (doc n° 11)
- 1.3. L'enseignement de l'EMC doit favoriser l'émancipation et l'autonomie
Enseignement moral et civique. Principes généraux – Conseil supérieur des programmes (doc n° 4)

2. De la production médiatique : éthique et engagement

- 2.1. Une société de la connaissance de mieux en mieux envisagée grâce à la recherche
Apprentissage connecté – Jean-Michel Salaün (doc n° 9)
- 2.2. La production médiatique comme moyen d'apprentissage de la citoyenneté

L'éducation aux médias. Un kit à l'intention des enseignants, des élèves, des parents et des professionnels – Divina Frau-Meigs (doc n° 10)

2.3. Les leviers de la motivation et de l'action

Les compétences psychosociales : définition et état des connaissances – La santé en question (doc n° 6)

La pédagogie de l'engagement – Robert-Vincent Joule (doc n° 2)

3. Le rôle du professeur documentaliste dans l'accompagnement de projet

3.1. La mise en œuvre d'un journal scolaire pour faire apprendre autrement

TraAM 2015-2016. Appel à projets – académie d'Orléans-Tours (doc n° 5)

Créer, publier un journal scolaire ou lycéen – CLEMI (doc n° 7)

Accompagner un projet de publication – CLEMI (doc n° 12)

3.2. L'implication de l'élève dans le projet

Fiche 10. Utilisation éthique de l'information – PACIFI (doc n° 3)

La charte des journalistes jeunes – Jets d'encre (doc n° 8)

Éléments de rédaction de la note de synthèse

Introduction (il existe bon nombre d'accroches possibles pour une bonne contextualisation du dossier)

Le contexte international :

- former des citoyens engagés au regard de l'évolution de la société de plus en plus « numérique » et dans laquelle l'information circule de manière très dense et rapide,
- sentiment de nombreux pays que la démocratie est menacée,
- participation active des organismes internationaux tels que l'UNESCO

Le contexte national :

- Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république : mission de l'école, article 4 : "Elle développe les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative".
- Nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture : à travers les 5 domaines du socle, "il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ; il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ; il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable".
- La réforme du collège : création de parcours éducatifs dans lesquels les élèves sont amenés à s'investir individuellement et collectivement et plus précisément dans le parcours citoyen dont les deux piliers sont un enseignement transversal l'EMC et une

éducation portée par toutes les disciplines l'EMI dont le professeur documentaliste est un expert

- L'EMC, enseignement de l'école élémentaire au lycée : 4 dimensions dont une dimension pratique reposant sur la culture de l'engagement
- Au lycée : création des semaines de l'engagement avant les élections des représentants des élèves aux différentes instances formation à la *démocratie scolaire*.
- La création d'un média dans chaque EPLE
- Le développement de pratiques de coéducation associant les parents d'élève dans les projets éducatifs

Problématique

- En quoi la création d'un média numérique dans l'établissement scolaire permet l'engagement des élèves?
- Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner les élèves dans la mise en œuvre de production médiatique et le développement d'une culture de l'engagement?
- En quoi / comment la production médiatique constitue-t-elle un levier pour développer le sens éthique et la responsabilité des élèves dans une société de l'information de plus en plus numérique?

1. Finalités et enjeux de la mise en œuvre d'une culture de l'engagement en EPLE

L'évolution rapide de la société, à laquelle la circulation de plus en plus rapide de l'information n'est pas étrangère, met l'école en demeure de former les jeunes pour devenir des citoyens responsables, libres et "éclairés", capable de s'engager dans une société démocratique.

1.1. Les directives nationales sont renforcées.

Dans un discours tenu quelques jours après les attentats de janvier 2015, la ministre de l'éducation nationale (document 1) rappelle la mission de l'école de former des "citoyens éclairés". L'école doit, plus que jamais, transmettre les valeurs républicaines pour maintenir une société juste et démocratique. Cette volonté de former les jeunes, citoyens de demain, se traduit par la mise en œuvre d'un parcours citoyen de l'école élémentaire à la Terminale, prenant appui sur l'EMC et l'EMI dont un des axes majeurs est le développement d'une culture de l'engagement au collège et au lycée.

1.2. La dimension morale de l'EMC repose sur le respect des croyances et des convictions de chacun.

Pierre Kahn (document 11) montre l'enjeu de cet enseignement qui vise à développer l'appropriation des valeurs républicaines à travers des savoirs et des pratiques indissociables. Il ne s'agit pas d'une simple transmission, mais bien de la mise en actes de cet enseignement et de la mise en action des élèves pour

développer leur sensibilité, la connaissance et le respect des règles, et en premier lieu du règlement intérieur de l'établissement, leur capacité d'analyse et à confronter des points de vue différents, à argumenter et à débattre, leur capacité à faire des choix et à s'engager.

- 1.3. L'enseignement de l'EMC (document 4) doit favoriser l'émancipation et l'autonomie de chacun dans le respect des valeurs et des principes édictés par la constitution française.

Cela suppose la mise en œuvre de démarches pédagogiques dans lesquelles les élèves sont acteurs. C'est un enseignement transdisciplinaire car valeurs et principes se vivent au quotidien dans la classe.

Former le citoyen de demain implique de développer au sein même de l'établissement des projets qui mettent les élèves à l'épreuve par la coopération entre eux et leur permettent d'expérimenter leur capacité à faire des choix, à s'engager.

2. De la production numérique médiatique: éthique et engagement

Les sciences de l'information nous interrogent sur la nécessité de développer des démarches de pédagogie active. Développer la culture de l'engagement entraîne la nécessité de revisiter les méthodes d'apprentissage qui permettent aux élèves de développer des compétences psychosociales et leur capacité à coopérer dans une démarche de projet.

La production médiatique numérique est quant à elle indissociable du respect des règles éthiques du journaliste et d'une démarche engageante des élèves.

- 2.1. Une nouvelle société de la connaissance de mieux en mieux envisagée grâce à la recherche.

Combattre les inégalités sociales, mission majeure de l'école, passe par le développement de nouveaux apprentissages. Jean-Michel SALAÜN (document 9) propose une nouvelle approche, liée à la vie quotidienne des élèves, tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins et s'appuyant sur les usages des technologies et des médias. Il faut penser l'éducation comme un moyen de réussir son intégration professionnelle et sociale, en favorisant la formation à toutes les formes de culture, à la participation citoyenne et à la capacité à se mouvoir aisément dans une société de plus en plus connectée.

- 2.2. Des processus d'apprentissage maîtrisés reconnaissent la place importante de la production médiatique comme moyen d'apprentissage de la citoyenneté.

Les outils numériques rendent souvent les productions des élèves plus faciles à réaliser, tant en termes de temps que de coût et permettent une plus grande qualité de restitution. Divina Frau-Meigs (document 10) a coordonné l'élaboration

d'un kit à l'usage des enseignants pour l'UNESCO. Elle y développe l'idée que les Jeunes possèdent, dans leur pratique personnelle des médias, une bonne compréhension du "langage médiatique".

Les productions médiatiques des élèves sont l'occasion de développer leur esprit critique, leurs compétences à analyser différents points de vue sur une information donnée, à communiquer et à gérer le temps long de l'apprentissage. Les technologies numériques permettent une exploration plus rapide et plus efficace de l'information en amont de la production.

De plus, une production médiatique est portée par un projet avec des objectifs clairement définis, des échéances, des moyens mis au service d'un groupe, des rôles clairement définis pour chacun et la possibilité d'une évaluation formatrice tout au long du projet.

2.3. La démarche de projet s'inscrit également dans une préoccupation majeure, celle de permettre aux élèves de développer les compétences psychosociales qu'il faut nécessairement maîtrisées pour "répondre avec efficacité aux exigences de la vie quotidienne" (document 6). Les compétences sociales permettent de communiquer d'interagir, les compétences cognitives permettent de surmonter les difficultés, résoudre les problèmes, développer son esprit critique et sa capacité à évaluer. Enfin, les compétences émotionnelles permettent aux membres d'un groupe de gérer son stress, à s'auto évaluer et à gagner en confiance en soi. Ses compétences permettent à chaque élève de devenir pleinement acteur de sa vie scolaire et sociale.

C'est donc d'une pédagogie de l'action que les élèves ont besoin pour réaliser les apprentissages. Pour Robert-Vincent Joule, elle est indissociable de l'engagement (document 2). Les méthodes pédagogiques plus traditionnelles basées sur la sanction et l'argumentation ne permettent pas de développer la nécessaire motivation scolaire, indispensable pour réussir.

L'engagement est un levier de motivation et de responsabilisation des élèves qui acceptent alors plus facilement de se soumettre à un enseignement car ils gardent un espace de liberté dans les choix opérés, dans les activités réalisées (rôle dans un travail coopératif) et peuvent aussi se sentir valoriser lors de la moindre réussite.

3. Le rôle du professeur documentaliste dans l'accompagnement de projet

La création d'un journal scolaire dans l'établissement relève d'un projet commun. Il doit donc être porté par un collectif d'enseignants parmi lesquels le professeur documentaliste est un expert.

La production médiatique numérique doit être favorisée.

3. 1. La mise en œuvre d'un journal scolaire dans l'établissement "pour faire apprendre autrement".

Dans de nombreuses académiques, les professeurs documentalistes sont incités à produire et mettre en œuvre des projets pédagogiques pour développer les pratiques médiatiques des élèves (document 5).

De l'école au lycée, les objectifs se déclinent dans un souci de formation continue. Le CLEMI (document 7) propose d'engager les collégiens et les lycéens à la production et la diffusion médiatiques sur les réseaux sociaux. L'activité permet de s'adresser à un public connu des élèves qui ont un usage privé des réseaux sociaux, de multiplier les interactions source d'évaluation, d'analyser les sources médiatiques et de s'approprier les bons usages du Net. Le travail mené en projet permet à chacun de s'engager dans un rôle journalistique, de s'exercer à la liberté d'expression et d'opinion dans le cadre éthique du journaliste.

Le professeur documentaliste explicite les notions de droit de la presse et des règles éthiques au fur et à mesure des besoins des élèves dans leur réalisation (document 12) et les élèves deviennent de plus en plus autonomes à s'exprimer dans le respect des valeurs citoyennes (recherche, analyse et traitement de l'information, production originale de textes, dessins, photos..., choix des critères de diffusion). L'enseignant est ici un médiateur, un modérateur.

3. 2. L'implication de l'élève dans le projet doit être systématiquement recherchée.

C'est en s'appuyant sur les programmes et les besoins d'information des élèves dans une situation pédagogique donnée que le développement des compétences info documentaires s'opère, dans le respect d'une utilisation éthique de l'information (document 3). En publiant et diffusant leur production sur le web (blog, réseaux sociaux), les élèves sont appelés à collaborer entre eux et à s'engager dans une démarche citoyenne.

Comme la charte des journalistes jeunes proposée par l'association Jets d'encre (document 8), les élèves s'approprient les règles éthiques du journaliste et les bons usages du Web en créant leur propre charte pour leur collège ou leur lycée.

Conclusion de la note de synthèse

Développer une culture de l'engagement à l'école est un enjeu majeur dans une société de l'information hyper connectée.

La création d'un parcours citoyen de l'école au lycée vise, outre la formation de l'esprit critique et du jugement moral de l'élève, à favoriser également le développement d'une culture de l'engagement.

Le professeur documentaliste participe à la construction du parcours de l'élève en actionnant les deux leviers que sont l'EMC et l'EMI. "Maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias", il développe en équipe transdisciplinaire des projets scolaires dans le cadre de l'EMC. Car c'est en s'engageant dans des projets transversaux que les élèves sont amenés à développer les compétences psychosociales utiles pour leur vie future. La production médiatique permet, de ce point

de vue, la mise en projet qui rend les élèves acteurs des apprentissages info documentaires qu'ils réalisent. Au plus près des usages réels des élèves, la production d'un média numérique favorise leur expression, dans le respect de l'éthique journalistique, des règles à vivre pour l'usage responsable du Net et les prépare à s'engager dans la société comme citoyens "éclairés".

PARTIE 2

Le jury estime qu'il est potentiellement profitable aux candidats de prendre connaissance de certains éléments pris dans les copies témoignant d'une bonne maîtrise des attendus de cette partie de l'épreuve. En voici quelques-uns qui ne constituent évidemment pas des modèles mais des exemples intéressants.

Exemple 1 :

- Puisque la dominante de cette épreuve concerne la conception d'une politique documentaire, on peut trouver un développement d'une démarche de politique :

« En tant que professeur documentaliste, nous devons à la fois adapter notre politique documentaire aux besoins des usagers mais également nous en servir comme d'un outil au service des différentes missions prévues par la circulaire de 1986. Cette circulaire rappelle que les missions du professeur documentaliste sont toujours étroitement liées à la pédagogie de l'établissement. Le professeur documentaliste doit donc veiller à s'inscrire dans les dispositifs pédagogiques de son établissement. Il peut également faire de son CDI un lieu privilégié pour la transmission des valeurs de la République et pour le travail de la relation aux media et à l'information.

A travers la politique d'accueil des élèves, le professeur documentaliste peut faire du CDI un lieu s'ouverture et de débat. Il peut participer à voire gérer l'animation de clubs d'élèves hors du temps scolaire, comme un club de journalisme ou encore un club de débats [...] le professeur documentaliste servant alors de pont entre les valeurs appliquées dans l'établissement et la vie hors de l'école, favorisant la transposition des valeurs dans toutes les dimensions de la vie.

A travers la politique d'acquisition et de gestion des ressources, ... »

Exemple 2

- Ce peut être l'occasion de creuser une proposition d'un document en le contextualisant :

« Depuis la loi de Refondation de 2013 et la réforme du collège, de nouvelles directives ont été prises. L'une d'elles concerne les parcours éducatifs. Est mis en place depuis 2015, le Parcours citoyen ; il englobe l'EMC, l'EMI ainsi que les instances citoyennes. Le collège X, au sein de son projet d'établissement met en place le volet politique documentaire ; un de ses axes pourrait concerner la citoyenneté. Le professeur documentaliste, maître d'œuvre de l'EMI, pourrait alors répondre à ce volet grâce à

des actions pédagogiques mais aussi grâce à sa politique d'acquisition. Dans un premier temps, sera retracée l'histoire de la culture numérique à l'école puis les directives institutionnelles.... »

Exemple 3 :

- Si la note de synthèse n'y a pas invité, il faut en profiter pour développer la part précise que peut prendre le professeur documentaliste (en l'occurrence, pour ce sujet, dans ce croisement EMI-EMC) :

« Le dossier amène à réfléchir au développement d'une culture et d'une pédagogie de l'engagement, mettant ainsi l'élève au centre de son propre processus d'apprentissage. Cette réflexion semble ainsi particulièrement raisonner avec le métier de professeur documentaliste caractérisé par une double expertise : à la fois pédagogue et professionnel de l'information.

L'un des principaux objectifs du professeur documentaliste est de faire des élèves des citoyens éclairés, autonomes dans la société de l'information (société dans laquelle l'individu se trouve au centre d'un flux informationnel), grâce à l'acquisition d'une culture de l'information (être capable d'identifier un besoin d'information, d'y répondre en sélectionnant et évaluant l'information, puis en la traitant). L'EMI est un élément central de cette pédagogie de l'engagement basé sur les productions numériques des élèves. On peut alors se demander comment, en tant que professeur documentaliste, définir une politique documentaire favorisant les productions numériques des élèves... »

PARTIE 2 : LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES DEUX ÉPREUVES

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur documentaliste ainsi que sa place dans l'équipe éducative restent des éléments déterminants pour l'admission.

Le candidat doit toujours envisager l'articulation des différentes missions et compétences spécifiques du professeur documentaliste (Circulaire de missions de mars 2017 et Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation de 2013).

Dans les deux épreuves, les membres du jury apprécient les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la réflexion et une conclusion.

Néanmoins le jury attend également un véritable positionnement professionnel, il doit être considéré comme un élément-clé de l'admission. Il est rappelé que ces épreuves orales d'admission conduisent à un recrutement et, en ce sens, peuvent être assimilées également à un entretien d'embauche.

La capacité à gérer son stress au moment de l'épreuve est donc aussi un des facteurs clé de la réussite. Il s'agit d'une compétence professionnelle attendue ; ces épreuves sont également des situations de communication exigeantes.

La voix, la posture, la gestion de ses feuilles de brouillon, des technologies mises à disposition, tout doit être anticipé.

Ne s'agissant pas d'un concours interne, il est préférable que le candidat n'aborde pas son passé professionnel et encore moins son histoire personnelle.

Les qualités attendues sont celles d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un personnel de l'éducation et d'un enseignant spécialiste de l'information-documentation attestant d'une véritable culture de l'information et des médias.

Les évolutions sociales et technologiques ont donné une place importante au numérique dans ce métier. Cependant les candidats doivent veiller à ne pas se positionner

uniquement comme détenteurs de connaissances manipulatoires dans ce domaine et doivent être attentifs à les articuler avec les notions ou concepts des sciences de l'information et de la communication auxquels ils forment et où se situe réellement leur expertise.

Il n'est pas inutile de rappeler que des connaissances sont également attendues dans le domaine de la lecture : la diversité de l'offre éditoriale, les différents genres fictionnels notamment, et ceci quels que soient les supports utilisés. Enfin des connaissances sont nécessaires dans le domaine des médias de masse, particulièrement de la presse et du monde de l'édition, tant par les offres que l'évolution de celle-ci.

Dans l'entretien des deux épreuves, le jury attend que le candidat développe une réflexion sur l'engagement du professeur documentaliste, qu'il tienne compte des réalités du développement de l'enfant et de l'adolescent et des différents contextes d'exercice, en matière d'enjeux territoriaux, culturels, sociaux ou économiques.

La notion de parcours de formation de l'élève ainsi que les dispositifs associés (Parcours avenir, citoyen, etc.) doivent être connus et intégrés à la réflexion.

Il est aussi souhaitable qu'il appréhende l'organisation d'un établissement scolaire en se situant vis à vis des partenaires, des instances et d'un contexte humain, législatif et républicain.

Les candidats doivent s'inscrire dans un esprit de dialogue et de compréhension avec les membres de la commission. Cela leur permet par exemple de signaler une question non ou mal comprise. Les questions ouvertes appellent plusieurs réponses possibles. Ce ne sont pas des questions-pièges, le jury cherche avant tout à évaluer la capacité du candidat à construire une démarche dans une situation donnée et à se projeter dans le métier. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales qui sollicitent une réflexion à partir des connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, telle qu'une définition ou un développement de sigle. Il paraît judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées et sans fondements.

MODALITES PRATIQUES

Le téléphone portable n'est pas autorisé lors du temps de préparation et d'audition. Il est conseillé au candidat d'amener une montre ou un réveil pour la maîtrise du temps.

MODALITES LIEES AUX SITUATIONS DE HANDICAP

Le directeur et le jury prêtent une attention toute particulière aux candidats en situation de handicap. Diverses dispositions – en plus du tiers temps - peuvent être mises en oeuvre à la lecture des recommandations médicales fournies par l'administration.

ÉPREUVE ORALE 1 : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

- **Durée de la préparation : 2 heures**
- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum)**
- **Coefficient 2**

L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

A partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles, d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

ENVIRONNEMENT DU CANDIDAT

Salle de préparation



Poste candidat



Salle jury
Épreuve 1

Canope/crdp



Écran d'accueil

Le candidat est convoqué une demi-heure avant l'entrée en salle de préparation pour un temps d'accueil et d'échange visant à préciser les modalités pratiques et techniques de l'épreuve.

Chaque candidat dispose d'un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet aussi bien pour la préparation que pour l'épreuve elle-même.

Il est permis aux candidats d'accéder, en plus des ressources mises à disposition, à leurs espaces de travail personnels demandant une identification, comme en situation professionnelle.

Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local, qui permet aux candidats d'être sur un poste de travail individuel. Quant à l'accès à Internet, il est assuré par une liaison à haut débit et est ouvert.

En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne doit et ne peut pas répondre à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats. Nous conseillons au candidat de se manifester auprès de l'assistance technique en cas de perturbation technique en cours de préparation ; le temps sera alors décompté des 2 heures de préparation. En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles. Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective. Les candidats ne disposent d'aucune possibilité d'impression.

Les membres du jury ont accès à l'issue de la préparation à la fois à l'historique de navigation du candidat et aux documents produits par celui-ci. Lors de l'échange des questions pourront porter sur la stratégie de recherche, le choix des plateformes, des ressources et des outils y compris dans un contexte pédagogique. Les éléments de l'historique de navigation tout comme les documents retenus seront sources de questions du jury.

Cette épreuve nécessite une très bonne gestion du temps, des capacités d'organisation et de communication. L'entraînement au format de l'épreuve est donc essentiel.

PENDANT LES DEUX HEURES DE PREPARATION

Il est nécessaire pour le candidat d'équilibrer son temps de travail durant la préparation pour que le temps consacré à chaque volet de l'exposé soit suffisant. Il est fortement conseillé que la totalité du sujet soit traité à l'issue des 2 heures de préparation : les impasses sont pénalisantes. Les candidats ont un temps réduit pour répondre à l'ensemble des questions.

Sachant que l'évaluation porte à la fois sur la forme, l'organisation, la partie analyse documentaire et la séquence pédagogique retenue, la stratégie qui consisterait à

privilégier la séquence pédagogique (premier volet de la première épreuve d'admission) au détriment du traitement documentaire (deuxième volet) serait particulièrement pénalisante.

Il est recommandé de lire en priorité le ou les textes officiels accompagnant le sujet et ne pas commencer à travailler la séquence avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs et les intentions pédagogiques. Les autres sources essentielles sont celles fournies par l'Éducation nationale pour l'accompagnement mais aussi les sources professionnelles et scientifiques.

L'EXPOSE DE L'ÉPREUVE 1

Pour appuyer un propos structuré et organisé, le candidat doit choisir son mode de présentation (document texte, diaporama, présentation en ligne...) et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils. Le candidat a bien sûr la possibilité d'utiliser des grilles préétablies ou s'appuyer sur des séquences existantes comme en situation professionnelle réelle. Mais il doit avoir conscience que ce qui est prioritairement évalué, est sa capacité à adapter ces éléments préexistants à la situation proposée dans l'intitulé du sujet.

INTRODUCTION

Le candidat doit reformuler le sujet en montrant qu'il prend en compte tous les éléments-clés. En effet, les sujets sont souvent mal lus, ou de façon incomplète ou imprécise. Il est essentiel d'en faire une lecture fine qui prend en compte le texte officiel et tous les éléments de contextualisation (public visé, type d'établissement, dispositif, organisation pédagogique, collaborations, etc.). La thématique principale peut être éventuellement mise en lumière au regard de l'actualité éducative, sociale, culturelle ou scientifique. Mais il ne s'agit pas de s'emparer d'un ou deux éléments du sujet et axer toute sa séquence en fonction de ceux-là, en négligeant les autres informations. Un grand risque demeure lors d'une analyse superficielle d'être hors-sujet ou de proposer un traitement partiel.

Exemples d'intitulés de sujet et repérage des invariants :

Les éléments colorisés renvoient aux invariants, présents pour chaque sujet :

Bleu : type d'établissement

Vert : niveaux d'enseignement

Rouge : dispositif

Orange : type de production

Violet : discipline(s) associées

Jaune : thème de recherche

Exemples de sujet :

Ex. 1 : L'article L312-17-1 du code de l'éducation indique qu'une **information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la lutte contre les préjugés sexistes** doit être dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires peuvent solliciter à cette fin des associations de défense des droits des femmes ou promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes pour mener à bien cette sensibilisation. L'enseignant chargé de l'**AP** (accompagnement personnalisé - BOEN spécial n° 1 du 4 février 2010) a décidé de mobiliser ses élèves de **2de** d'un **lycée d'enseignement général**. Plusieurs groupes devront réfléchir sur la thématique « **les métiers n'ont pas de sexe** ». Avec le concours du **conseiller d'orientation-psychologue et de l'enseignant en charge de l'AP**, vous demandez aux élèves de préparer **un événement dans l'établissement**.

Ex. 2 : Dans le cadre du développement du **Plan numérique pour l'éducation**, votre collège, situé en zone rurale, sera à la rentrée prochaine le premier établissement « connecté » de votre département. Vous souhaitez développer, en partenariat avec la.le **professeur.e de technologie**, et une classe de **5ème**, un projet numérique de présentation du **CDI, l'espace et ses ressources, par l'usage de la réalité augmentée**. **Le kit de présentation** du **collège**, distribué lors de l'accueil des nouveaux élèves de **6ème**, intégrera cette production.

Ex. 3 : Un **enseignement d'exploration « Informatique et création numérique »** en **classe de seconde générale et technologique** est mis en place **dans votre établissement**. Vous sollicitez la.le **professeur.e en charge de cet enseignement** pour intervenir sur **un module** concernant **les enjeux de la gestion et de la protection des identités numériques**.

Des imprécisions voire des confusions importantes sont parfois observées sur des notions ou concepts de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille et suivi documentaire, droit à et droit de l'image, médiation, source... C'est le cas également pour des termes techniques parfois utilisés à mauvais escient. Il est donc recommandé de proposer au jury des définitions claires qui auront été élaborées lors de la préparation.

Les modalités d'ouverture des accès conduisent le jury à porter un regard plus attentif à la démarche de recherche d'information et d'utilisation des ressources, notamment à partir de l'historique de navigation de recherche. Il est donc apprécié que le candidat présente également sa stratégie de façon succincte et la justifie au regard des attentes du sujet en s'appuyant sur la réalité de sa recherche.

Le candidat doit absolument se questionner sur le sens et le pourquoi de la situation : pourquoi organiser un débat, pourquoi réaliser un panorama de presse, pourquoi travailler sur les stéréotypes sexués, quel est l'intérêt de faire réaliser une production numérique collective... ? Il a donc avantage à présenter sa réflexion en s'appuyant sur une problématique. Il présente ensuite le plan de son exposé qui intègre bien sûr tous les éléments demandés dans la consigne de l'épreuve.

PARTIE SUR LA SCENARISATION DE LA SITUATION PROPOSEE (SEQUENCE PEDAGOGIQUE)

Parmi les outils pédagogiques en ligne, il existe de nombreuses grilles ou cadres de présentation de séance/ séquence pédagogique. Le candidat peut bien sûr s'en emparer pour une présentation structurée des activités imaginées dans la situation donnée. Quel que soit l'outil retenu, quelques points-clés sont indispensables à la réussite de l'épreuve :

- Le candidat présente une séquence pédagogique qui est toujours le fruit d'une collaboration avec au moins un professeur de discipline. Il rend compte de cette collaboration en intégrant non seulement les objectifs disciplinaires mais aussi la place et le rôle du professeur de discipline. La collaboration est à envisager en amont, pendant et éventuellement en aval des séances proposées. Il est intéressant de réfléchir, par exemple au travail préalable qui aura été nécessaire entre les enseignants pour aboutir à la séquence. L'activité proposée peut donner lieu à associer d'autres partenaires dans et hors l'établissement (CPE, autres professeurs, personnel médico-social, associations....)
- Quels que soient les documents d'appui utilisés par le candidat, qu'ils soient issus de sa veille ou trouvés en ligne lors de la préparation, il s'agit de les adapter à la situation proposée et non l'inverse.
- La séquence et/ou les séances doivent être contextualisées de façon cohérente au regard des établissements, niveaux, programmes et dispositifs indiqués dans le sujet ou pouvant s'y rattacher. Les candidats peuvent se référer aux textes officiels, institutionnels et professionnels pour les identifier.
- Dans les situations proposées par les candidats, l'organisation de la séquence ne doit pas comporter un nombre de séances irréaliste, sans prise en compte du nombre d'heures/élèves et encore moins du nombre d'heures/professeurs dans le cadre de l'EPL et des programmes scolaires. L'ensemble des contraintes d'un EPL ordinaire doit être considéré.
- Les dimensions didactiques et pédagogiques de l'acte d'enseignement sont envisagées.

- Les compétences travaillées avec les élèves sont de triple nature disciplinaire, info-documentaire, et transversale.
- Il est souhaitable que le candidat soit capable d'identifier les notions en jeu dans le travail proposé.
- Les activités proposées permettent d'engager une différenciation pédagogique.
- Les évaluations prévues sont à adapter aux objectifs ou aux compétences énoncées au début de la présentation et il est important qu'elles portent sur des éléments concrets et observables. Les modalités pratiques sont envisagées (fiches élèves, scénario d'accompagnement, outil spécifique...)
- La connaissance des grandes notions liées au SIC est attendue et notamment celles liées au droit d'auteur ou au droit lié au web. Les notions de vie privée, d'espace public, d'intimité, de droit de la presse, d'économie du net,...doivent également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.
- Evoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique, et lorsqu'un outil est choisi, il est surtout essentiel d'expliquer la pertinence du choix au regard de l'action visée plutôt que démontrer une expertise uniquement technique.
- Le jury apprécie quand le candidat fait preuve de créativité et d'originalité, voire d'audace, et qu'il envisage des prolongements.

LE CORPUS NUMÉRIQUE ET LA BIBLIOGRAPHIE

Le jury n'attend pas seulement des techniques de recherche et de traitement documentaire maîtrisées mais un corpus pertinent et correctement exploité.

La justification relative aux choix des documents du corpus doit apparaître puisqu'elle est l'indice permettant de voir si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter. L'intérêt du document sélectionné doit être précisé. Exemple : tel article du journal Le Monde peut être fiable mais peu adapté à des élèves de 6^e.

Les candidats veillent à établir leur corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire (consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues, vérification des liens...). Exemple : Consulter le document primaire par exemple 'la norme 690', plutôt que des documents la présentant ou la commentant. Cela permet de voir toutes les possibilités offertes dans la description physique du document et de préciser par la même occasion les objectifs des normes.

Le nombre de documents peut raisonnablement se situer autour de cinq-six, choisis pour répondre aux besoins du sujet plutôt que fournir une liste artificielle sans aucune démarche de vérification préalable. La sélection doit inclure des documents exploitables par les élèves et des documents pertinents pour l'équipe éducative et en phase avec le niveau d'enseignement exposé. Il n'est pas possible de réduire cette liste à des documents d'appui technique (tutoriels, fiches méthodologiques) ou des portails d'institutions.

Les deux documents retenus pour le traitement documentaire sont choisis pour leur intérêt à figurer dans la base documentaire de l'établissement au-delà du projet lui-même. Ainsi, ces documents seraient ajoutés au fonds documentaire de l'établissement.

Les candidats doivent pouvoir démontrer et justifier de l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires.

LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Le jury attend du candidat des connaissances sur le traitement documentaire, la connaissance des métadonnées, le référencement et plus largement la gestion de l'information en lien avec le projet et les intentions pédagogiques envisagées.

Outre un minimum de connaissances nécessaires sur la manipulation technique, il est important de démontrer sa compréhension des enjeux intellectuels du traitement ainsi que l'intérêt pour les (futurs) usagers.

Etablir ce traitement à partir de BCDI ou PMB par exemple doit être explicité et les opérations documentaires effectuées clairement décrites dans les différents champs. C'est le cas par exemple, du champ *descripteurs* qui implique que soit faite la différence entre *descripteurs* et *mots clés* et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ *résumé*, souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Eviter des résumés sous forme d'une unique phrase générique ne permettant pas à un usager potentiel d'établir un choix de sélection. Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter la notice d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de savoir la commenter correctement tout en tentant de l'améliorer.

Le choix de l'outil de traitement doit être raisonné et non répondre à l'idée de montrer son savoir au jury. Choisir le Dublin Core ou une indexation sous BCDI ou PMB signifie que le candidat en a compris les composantes mais aussi l'intérêt documentaire (présence de certains champs, type d'analyse...)

IL EST PAR AILLEURS SOUHAITABLE DE PRESENTER LES DOCUMENTS TRAITES DIRECTEMENT DANS L'OUTIL CHOISI (MEME SI LES COPIES D'ECRAN SONT NECESSAIRES PAR SOUCI DE SAUVEGARDE).

L'ENTRETIEN DE L'ÉPREUVE 1

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séquence, les compétences (terme à savoir impérativement définir) informationnelles visées, l'articulation des différentes séances, l'évaluation envisagée, le prolongement de la séquence, la prise en compte des acquis ou des pré-requis des élèves...

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. La connaissance de sources d'informations en phase avec le sujet et le métier seront appréciées.

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation du traitement documentaire, rendant visible un travail superficiel voire inachevé. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées mais aussi sur la pertinence des sources et des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves et leurs capacités cognitives et d'apprentissage.

Les membres de jury reviennent sur les choix et les stratégies de recherche d'information à partir des traces de l'historique de navigation, qui sont analysables par les membres du jury. Toute navigation, choix de ressources ou de gisements, réorientations, etc... peut être source de questions et de demande d'explicitation.

EXEMPLES DE PLANS POSSIBLES A PARTIR DE SUJETS 2017

EXEMPLE COLLEGE

Sujet : Dans le cadre du développement du Plan Numérique pour l'éducation, votre collège, situé en zone rurale, sera à la rentrée prochaine le premier établissement « connecté » de votre département. Vous souhaitez développer, en partenariat avec la.le professeur.e de technologie, et une classe de 5^{ème}, un projet numérique de présentation du CDI, l'espace et ses ressources, par l'usage de la réalité augmentée. Le kit de présentation du collège, distribué lors de l'accueil des nouveaux élèves de 6^{ème}, intégrera cette production.

Il est indispensable de commencer par bien **analyser le sujet** afin de contextualiser la situation proposée. En l'espèce, il y a 3 champs de recherche :

- PNE, collège connecté, collège rural

- partenariat avec le professeur de technologie, classe de 5ème
- réalité augmentée

La démarche de recherche documentaire doit donc permettre l'étayage de ces 3 parties. Il est donc nécessaire de justifier ses choix en les argumentant.

Par exemple : réalité augmentée, réalité enrichie, réalité virtuelle, QR code, support mobile (smartphone, tablette), BYOD / AVAN, interactivité, droit de l'information (auteur, image, propriétés intellectuelles, licences libres)

Corpus documentaire proposé :

- ✓ Eduscol. « *Collèges connectés* » : *des sites pilotes pour développer les usages pédagogiques du numérique*. In eduscol.education.fr [en ligne]. 03 juin 2015. [consulté le 12 juin 2017]. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid72342/colleges-connectes.html>
- ✓ Turreau, N, Pujades, P. *Réalité augmentée – Principe et réalisation avec Augment*. In Pédagogie.ac-toulouse.fr [En ligne]. Mars 2016. [consulté le 14 juin 2017]. Disponible sur : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/technologie/doc-tutorial/didacticiel-160.pdf>
- ✓ Académie de Toulouse. *Réalité augmentée – Principe et réalisation avec Aurasma*. In Pédagogie.ac-toulouse.fr. [en ligne]. Mars 2016. [consulté le 14 juin 2017]. Disponible sur : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/technologie/doc-tutorial/didacticiel-159.pdf>
- ✓ Chardine Marc-Aurélien. *Mirage Make – Réalité augmentée*. In youtube.fr. [en ligne]. 23 septembre 2016. [consulté le 14 juin 2017]. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=l2hQeadj5zw>
- ✓ Pinchon Frédéric, David Patrick, Perrot Norbert. *Lettre Tic'Edu Technologie Collège n°15*. In eduscol.education.fr. [en ligne]. 30 mai 2014. [consulté le 14 juin 2017]. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/technocol/edunum/archives/ticedu-techno-15>

Perspectives pédagogiques :

La séquence pédagogique mise en œuvre doit être réaliste, inventive et la place de chaque professeur (de discipline et documentaliste) doit être clairement énoncée.

Le candidat devra connaître le système éducatif, les modalités réelles de mise en œuvre d'une telle séquence (heures, outils, lieux ...) et les dispositifs pédagogiques exploitables et les différents types d'évaluation possibles : horaires disciplinaires, programme disciplinaire, AP, EPI...

Traitement documentaire :

Les descripteurs choisis doivent être justifiés et argumentés. Un soin particulier doit être apporté au résumé.

Proposition d'un traitement documentaire pour le document suivant :

Tourreau, N, Pujades, P. *Réalité augmentée – Principe et réalisation avec Augment*. In Pédagogie.ac-toulouse.fr [En ligne]. Mars 2016. [consulté le 14 juin 2017]. Disponible sur : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/technologie/doc-tutorial/didacticiel-160.pdf>

Description bibliographique

Type notice : Notice générale

Support : Internet

Type Document : Ressource en ligne

Titre : Réalité augmentée – Principe et réalisation avec Augment

Auteurs : Tourreau, N. / Pujades, P.

Fonction : Auteur / Auteur

Editeur : Académie de Toulouse

Collation : 5p.

Analyse documentaire

Titre : Réalité augmentée – Principe et réalisation avec Augment

Type nature : Documentaire

Nature : Guide pratique

Résumé : Fiche tutoriel présentant les étapes de réalisation d'un document en réalité augmentée. Choix du déclencheur à l'apparition de l'image virtuelle se superposant à l'objet physique visé. Fonctionnement et caractéristiques de l'application Augment.

Descripteurs : réalité virtuelle ; droit de l'information

Mots-clés : QR code ; réalité augmentée

Discipline : Technologie

Niveau : collègue

EXEMPLE LYCEE

Sujet :

Le programme de l'enseignement des sciences de gestion de la classe de première STMG, dans le thème « Information et intelligence collective », invite les élèves à appréhender le rôle majeur de l'information dans les processus de gestion. La.e professeur.e de sciences de gestion propose aux élèves d'imaginer des réalisations à partir des données mises à disposition sur les portails d'open data. Elle.il sollicite la.e professeur.e documentaliste afin de les accompagner.

I- Séquence pédagogique

1 LIRE ET ANALYSER LE SUJET : CONTEXTE, PROGRAMMES, PARTENAIRES

Le sujet semble complexe parce qu'il concerne un point d'une discipline probablement peu connue des candidats, et un sujet précis d'actualité. Cependant, il présente l'intérêt de constituer une question de culture de l'information susceptible de valoriser le professeur documentaliste comme spécialiste des questions d'information.

Contexte :

Commencer par cerner le contexte pédagogique en cherchant le programme : classe de première STMG, enseignement de sciences de gestion

On pourra consulter le site des professeurs de Sciences de gestion : Réseau CERTA : <http://www.reseaucerta.org/>

Programmes :

On consultera le programme :

http://eduscol.education.fr/ecogest/enseignements/ecogest/im_ecogest/1-stmg-sciences-de-gestion-1ere.pdf

Pour l'organisation, l'information est le vecteur de la communication, de la coordination et de la connaissance, tant dans ses relations internes que dans ses relations avec ses clients, usagers et partenaires. Le système d'information structure l'organisation et prend en charge la diffusion et le partage des informations entre les acteurs.

L'environnement de travail numérique offre des opportunités nouvelles de collaboration par l'intégration des compétences, la production d'informations et de connaissances, constitutives d'une véritable « intelligence collective ».

Thèmes

Ce thème est intéressant parce qu'il permet aux élèves d'aborder la question du circuit de la donnée à la connaissance, qui renvoie à un schéma traditionnel en gestion des connaissances. Il nécessite la définition des « open data ». Les open data, ou "données ouvertes", sont des « données (éléments de base de l'information) qui peuvent être librement utilisées, réutilisées et redistribuées – à condition seulement, et au maximum, que la source soit attribuée (Open Knowledge Foundation). Une donnée ouverte est donc caractérisée par :

- Disponibilité et accès
- Réutilisation et redistribution
- Participation universelle : chacun doit être en mesure d'utiliser, réutiliser et redistribuer. Une utilisation libre n'est pas synonyme d'une utilisation gratuite. Une donnée ouverte peut être produite par un acteur public ou privé.

Ces données, essentiellement quantitatives, peuvent être traitées, triées, croisées, exploitées, et visualisées à des fins de recherche, de développements ou d'enseignement. Leur traitement nécessite des compétences à la fois techniques et disciplinaires. Leur mise à disposition et leur accessibilité publique s'inscrivent dans un projet d'ouverture et

de partage d'informations et dans une logique de "communs de la connaissance" (travaux d'Ostrom). Les portails d'open data se sont généralisés en France à partir de 2011 avec la mission Etalab. La loi pour une République numérique de 2016 pose le principe de l'open data par défaut. De nombreuses collectivités territoriales ont ouvert des portails d'open data, qui constituent des réservoirs dans lesquels les élèves peuvent venir puiser des données qui peuvent être utilisées dans le cadre de projets.

Sur les open data, on peut se référer à :

<https://www.opendatasoft.fr/2016/03/07/tout-savoir-sur-open-data/>

Le portail national : <https://www.data.gouv.fr/fr/>

<http://reseau.fing.org/file/view/134573/infographie-competences-data>

2- Elaborer une séquence pédagogique

Production :

On peut proposer la production d'une visualisation à partir d'un jeu de données sur un thème choisi par des groupes d'élèves. Les données sont souvent exploitées grâce à des outils de visualisation comme la cartographie ou l'infographie. La data-visualisation a fait l'objet d'un TraAM EMI en 2016-2017 (<http://clemi.ac-creteil.fr/spip.php?article713>). On trouvera donc de nombreux exemples de séquences pédagogiques avec les données ouvertes dont le candidat pourra s'inspirer.

Pré-requis :

Comprendre la notion de donnée, connaître quelques logiciels de visualisation de données.

Objectifs :

- Disciplinaires (STMG)

L'étude du thème vise à appréhender le rôle majeur de l'information dans les processus de gestion, les opportunités et les risques que génèrent les formes et modalités de communication et de collaboration avec le numérique, l'impact de l'informatisation des processus de gestion.

- Info-documentaires

Culture de l'information et EMI : définition de la donnée, techniques et critiques de visualisation des données. Les références utilisables pour identifier les apprentissages informationnels sont essentiellement le programme disciplinaire, le PACIFI, du côté des sources institutionnelles françaises, UNESCO et notamment *Vers des indicateurs de la maîtrise de l'information* (2008).

- Transversaux

Parcours citoyen:

– le développement de l'esprit critique, de la rigueur et de la recherche de vérité dans tous les champs du savoir ;



- la compréhension des mécanismes du traitement et de la fabrication de l'information et de ses enjeux économiques et sociétaux ;
- l'entraînement au débat, à la controverse et à l'argumentation ;
- la maîtrise et la mise en oeuvre des langages (dont langages mathématiques et langages de l'image) dans des contextes et des situations de communication variés.

Dispositif pédagogique

On pourra présenter le dispositif sous forme de tableau

Organisation	Déroulement
Séance 1	

Evaluation

Sommative et formative

3- Constituer un corpus de documents numériques

But : trouver un ensemble de documents regroupés selon un objectif de travail pédagogique déterminé : ici, réaliser une infographie à partir d'un jeu de données.

Stratégie de recherche :

- analyse et problématisation du sujet en vue de la recherche : open data, portail de données, jeu de données, visualisation de données, infographie ;
- choix des outils de recherche adaptés : moteur de recherche avec les mots clés et sites proposés dans les TraAM EMI ;
- sélection des documents pertinents ;
- évaluation des documents selon une grille d'analyse.

Les documents à chercher :

- documents de définition des données ouvertes
- portail de données
- document d'aide pour mettre en place une data-visualisation

Propositions de bibliographie

- Charpentier, Arthur. La donnée, pierre angulaire de notre économie, *Freakonometrics*, 2016. Disponible sur : <http://freakonometrics.hypotheses.org/48440>, [consulté le 15 juin 2017]

- Courrier, Serge. *Dataviz : quels outils pour quelles visualisations*. Disponible sur : <https://fr.slideshare.net/serge.courrier/dataviz-quels-outils-pour-queles-visualisations-serge-courrier>, [consulté le 15 juin 2017]
- France. Etalab. *Data.gouv.fr. Plateforme ouverte des données publiques françaises*, Disponible sur : <https://www.data.gouv.fr/fr/>, [consulté le 15 juin 2017]
- Gilliard, Armelle. *Extraire les données d'un jeu de données nationales*. 2015, [en ligne]. Disponible sur : <https://paper.dropbox.com/doc/Extraire-les-donnees-locales-dun-jeu-de-donnees-nationales-adQ1Gy1stFzPk1y0qcMuV>, [consulté le 15 juin 2017]
- Murez, Steve. Quand l'open data révolutionne la démocratie. *Universciences*. 2016. Disponible sur : <http://www.universcience.tv/video-quand-l-open-data-revolutionne-la-democratie-12038.html>, [consulté le 15 juin 2017]
- Portail européen de données. *L'Open Data, c'est quoi ?*. 2016. Disponible sur : <https://www.europeandataportal.eu/elearning/fr/module1/#/id/co-01>, [consulté le 15 juin 2017]

Description bibliographique

Type notice : Notice générale
Support : Internet
Type Document : Ressource en ligne
Titre : Quand l'open data révolutionne la démocratie
Auteurs : Steve Murez

Fonction : Réalisateur
Editeur : Universcience, Les Ernest, O.N.H.K.
Collation : 15 min 55 s

Analyse documentaire

Titre : Quand l'open data révolutionne la démocratie
Type nature : Documentaire
Résumé : Alors que la révolution numérique s'étend, et notamment la constitution de bases de données ouvertes, nos démocraties s'interrogent. Comment se rénover, se reconstruire ou se refonder ? Cinq principes pour une meilleure gestion des données...

Descripteurs : traitement numérique des données, démocratie

Mots-clés : open data ; donnée ouverte
Discipline : STMG
Niveau : lycée

ÉPREUVE ORALE 2 : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

Durée de la préparation : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum, entretien : 40 minutes)

Coefficient 2

L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, suivi d'un entretien avec celui-ci. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents (de nature scientifique, didactique, pédagogique, extraits de manuels ou travaux d'élèves).

Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier sa culture scientifique et professionnelle, son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique, ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

PRÉPARATION

Pour préparer son exposé, le candidat s'appuie sur un dossier d'une dizaine de pages et une question lui demandant généralement de resituer le rôle du professeur documentaliste au regard de la thématique du dossier.

La particularité de cette épreuve consiste à articuler ses connaissances personnelles sur le sujet avec les éléments présents dans les documents du dossier. Toutes les connaissances et compétences professionnelles du candidat sont mobilisées dans cette épreuve mais plus particulièrement celles portant sur le système éducatif, son organisation, son histoire, ses orientations pour les mettre en regard avec la culture professionnelle.

L'EXPOSE DE L'ÉPREUVE 2

Formellement, il est souvent difficile pour les candidats de respecter le temps imparti sans réduire ni dépasser (le jury interrompt l'exposé à l'issue des vingt minutes si le candidat n'a pas terminé). Il est donc conseillé vivement de s'entraîner à cet exercice.

De façon générale, les candidats savent se référer aux programmes et aux dispositifs pédagogiques des collèges et des lycées ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et ceux produits par des structures de recherche, des chercheurs ou des organismes. Il n'est pas inutile cependant de rappeler que les évolutions institutionnelles doivent être connues des candidats, ceux-ci pouvant alors envisager des implications dans leur pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions se révèle nécessaire.

Le candidat, en tant que futur professeur documentaliste, doit se référer à la circulaire de missions de mars 2017 et au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, juillet 2013 et aux textes officiels situant l'EMI dans le système éducatif. Les apprentissages informationnels doivent être précisés et pensés dans le cadre d'une progression pédagogique. Pour cela, le candidat peut se référer également à la littérature professionnelle émanant de groupes de travail académiques ou associatifs comme la matrice EMI, le wikinotions ou encore le curriculum en information-documentation...

Comme tout enseignant, il appuie également son action sur le nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

INTRODUCTION

Le candidat doit montrer qu'il sait situer la question posée dans la politique éducative de l'Etat au regard de l'actualité, en fonction des enjeux humanistes ou républicains.

Il doit s'attacher à commencer par questionner le sujet. Or, les analyses entendues sont souvent superficielles. Pour éviter cela, il est nécessaire pour le candidat de repérer tous les mots-clés du sujet et commencer par les définir.

Il est également indispensable de présenter les documents d'appui du dossier en indiquant aussi précisément que possible leurs caractéristiques formelles. C'est l'occasion pour le candidat de montrer sa capacité à identifier les sources, contextualiser et mettre en perspective les documents. Or, le sens de l'exercice semble échapper à beaucoup de candidats qui font une présentation purement formelle dénuée de sens.

La question posée peut être reprise telle quelle mais le candidat aura avantage à choisir de la spécifier et d'en faire une problématique qui propose un angle de vue plus personnel. Dans les deux cas la problématique doit révéler un véritable questionnement et comme son nom l'indique la mise à jour d'un problème à résoudre. Il s'agit notamment de

montrer ainsi la complexité des mises en œuvre en situation réelle des politiques éducatives.

Plus une problématique sera originale, plus elle permettra de mettre en avant un fil conducteur entre les enjeux et les notions contenus dans le sujet, d'une part, et des prolongements puisés dans la culture professionnelle, personnelle et scientifique du candidat, d'autre part.

Le plan est annoncé en fin d'introduction et structure la suite de l'exposé.

Certains types de plans se retrouvent quelque soit le sujet, tel que Enjeux / Mise en œuvre ou bien Enjeux / Cadre institutionnel / Rôle du professeur documentaliste. Il est recommandé de proposer un plan plus adapté et davantage en perspective avec le sujet avec des entrées thématiques par exemple. Il est également préférable que le candidat se positionne en tant que professeur documentaliste tout au long de l'exposé et n'attende pas la dernière partie pour le faire.

DEVELOPPEMENT

Le candidat s'attache donc à proposer une réflexion organisée en fonction du plan présenté.

Le propos ne doit jamais être réduit à un commentaire ou de la paraphrase des textes. C'est un exercice de synthèse et il est conseillé au candidat de limiter au maximum les citations extraites des documents et s'il le fait, la source doit être clairement rappelée. Mais surtout le candidat doit articuler les éléments-clés qu'il retient du dossier à ses propres connaissances pour se positionner et argumenter.

Il est attendu du candidat qu'il connaisse l'état actuel du système éducatif et qu'il sache le resituer dans un cadre international (enquêtes PISA, directives européennes, rapports de l'UNESCO...).

La question de la politique documentaire de l'établissement n'est souvent qu'évoquée alors qu'un développement sur son contenu serait nécessaire pour la contextualisation de la situation. Une politique est en effet un ensemble de réponses qu'on apporte en fonction des différents contextes d'exercice territoriaux (culturels, sociaux, économiques...). Dans ce cadre, elle ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement notamment : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Dans quelle réflexion collective ? A ce titre quelques éléments des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence sont très utiles pour savoir quelles sont les caractéristiques des publics scolaires ainsi que la nature de leurs besoins éducatifs (difficultés cognitives, précocités intellectuelles, élèves allophones...). Les propositions de formation avec les élèves doivent s'appuyer sur les différentes formes de pédagogie et notamment les plus actuelles.

La connaissance même générale des pratiques médiatiques des élèves paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs

pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, favorisent l'intériorisation de normes commerciales qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Le candidat doit veiller à interroger le sujet au regard de tous les champs de compétences du professeur documentaliste.

Les exemples de mises en oeuvre sont indispensables pour évaluer la capacité du candidat à se projeter dans l'action, à s'inscrire dans une action collective, à s'engager. Mais les exemples trop généraux ne permettent pas de situer la pertinence des démarches proposées. Il est donc recommandé d'envisager une activité avec des objectifs clairs, des collaborations précises, un niveau identifié et un contexte d'établissement défini.

Il semble que les candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur documentaliste. Si le rôle de médiateur est bien compris, il s'agit, par ailleurs, de ne pas réduire le professeur documentaliste à un simple accompagnateur voire un prestataire de services. Il est souhaitable d'envisager son rôle en tant qu'enseignant dans la mise en oeuvre de pédagogies actives liées à l'EMI dans les approches transdisciplinaires, et sa responsabilité dans le champ des ressources.

CONCLUSION

Le candidat s'attache à répondre à sa problématique en synthétisant ses propos. Il peut ensuite ouvrir la réflexion en proposant des perspectives d'évolutions ou d'actions.

L'ENTRETIEN DE L'ÉPREUVE 2

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres du jury cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, des autres partenaires, des élèves et du professeur-documentaliste bien sûr.

Le candidat peut avoir à démontrer sa culture numérique également dans cette épreuve. On attend qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture doit être constamment enrichie par l'exercice du métier en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques.

L'entretien est élargi à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Il permet de vérifier les connaissances des candidats, leur positionnement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de préciser certains points évoqués, d'éventuellement

corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury apprécie particulièrement la capacité de remise en question constructive.

Au moins une question posée au candidat concerne plus particulièrement les valeurs de la République et permet d'évaluer la capacité du candidat à appréhender la réalité d'un établissement scolaire dans un contexte humain, législatif et républicain. Elle peut prendre différentes formes : mise en situation, demande de définition ou d'argumentation...

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue et font preuve d'une réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur documentaliste. Une attitude ouverte, engagée, et réflexive est attendue. Cet entretien est un échange professionnel, où le candidat doit être force de proposition et affirmer son point de vue en l'argumentant.

EXEMPLE D'UN SUJET 2017 SUR LES ESPACES SCOLAIRES

Dans quelle mesure la-le prof documentaliste peut-elle/il être force de propositions dans la réflexion sur l'aménagement des temps et espaces scolaires afin de favoriser les apprentissages des élèves ?

1. Les obstacles au développement d'environnements favorables aux apprentissages

Contraintes matérielles : bâti, architecture, in fine des espaces scolaires non adaptés : Déconnexion entre choix architecturaux et pédagogiques. Des contraintes matérielles budgétaires, qui laissent peu de place à des évolutions de l'organisation spatiale

Des contraintes temporelles : accueil des élèves, chronophage des apprentissages, contraintes du temps scolaire/hors scolaire

Des contraintes humaines : Des cloisonnements professionnels entre les différents acteurs de la communauté, des espaces séparés,

Transition : nécessité d'aménagements/réaménagements des espaces et des temps pour rendre possible le déploiement de pratiques innovantes.

2 Des pistes de réponses possibles

Modularité des espaces (mobilier mobile, des salles à usages multiples, ...)

Autonomie demande des temps et des aménagements différents.

Flexibilité temporelle : prise en compte des résultats des sciences cognitives pour une différenciation des parcours d'apprentissage. Ex : Utilisation des tablettes : individualisation des parcours, ce qui appelle une durée et un temps différents

Présence numérique du cdi, nécessité de proposer des ressources favorisant l'autonomie des élèves

Décloisonnement : travail en équipe et transdisciplinarité

Aménagement favorisant le travail en équipe, la collaboration, l'échange.

Nouvelles postures professionnelles attendues.

Fluidité et nomadisme

Conclusion : Notion de service, nouveaux services, nouvelles pratiques. Complémentarité avec les partenaires locaux. Prendre appui sur les réflexions issues du monde des bibliothèques et des musées. Pédagogie du détour.

CONCLUSION :

Le jury espère que les candidats trouveront ici les réponses essentielles à leurs questions sur le contenu des épreuves du concours mais aussi leur sens.